



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Rapport de jury

Concours : CAPET externe, CAFEP-CAPET et 3^{ème} concours du CAPET

Section : économie et gestion

Option : communication, organisation et gestion des ressources humaines

Session 2025

Rapport de jury présenté par :

Eric CAYOL, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CONCOURS	3
A. Dates principales	3
B. Données statistiques	3
RÉGLEMENTATION	4
ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP	4
OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2025	5
A. Épreuves d'admissibilité	6
1. Composition de l'épreuve disciplinaire	6
2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée	6
B. Épreuves d'admission	6
1. Épreuve de leçon	6
2. Épreuve d'entretien	7
C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion	7
1. Droit	7
2. Économie	8
3. Management	8
RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	9
A. Composition de l'épreuve disciplinaire	9
1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS	9
2. Éléments de correction	10
3. Observations et conseils aux candidats	14
4. Repères bibliographiques	15
B. Épreuve disciplinaire appliquée	17
1. Résultats	17
2. Présentation du sujet	17
3. Remarques générales, observations et conseils aux candidats	18
4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines	22
RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	23
A. Épreuve de leçon	23
1. Résultats	23
2. Présentation de l'épreuve	24
3. Observations et conseils aux candidats	25
4. Exemples de sujets proposés	31
B. Épreuve d'entretien	38
1. Résultats	38
1. Observations et conseils aux candidats	40
2. Exemples de sujet proposés	45

PRÉSENTATION DU CONCOURS

A. Dates principales

Épreuves d'admissibilité :	du 06 mars au 07 mars 2025
Correction des épreuves d'admissibilité :	du 25 mars au 03 avril 2025
Publication des résultats d'admissibilité :	04 avril 2025
Épreuves d'admission :	du 23 juin au 26 juin 2025
Publication des résultats :	27 juin 2025

B. Données statistiques

CAPET externe – CAFEP-CAPET - Troisième concours : économie et gestion Option communication, organisation et gestion des ressources humaines (COGRH)

2025	CAPET	CAFEP	3ème concours
Nombre de postes offerts au concours	85	9	8
Candidats inscrits	677	168	242
Candidats présents	218	66	52
<i>Taux de présence</i>	32.20%	39.29%	21.49%
Candidats admissibles	118	20	22
Total du premier candidat admissible /20	17.25	15.00	16.00
Total du dernier candidat admissible /20	7.50	9.50	10.00
Candidats admis	82	9	12
Total du premier candidat admis /20	16.83	17.25	14.25
Total du dernier candidat admis /20	9	11.92	11.83
Total du dernier inscrit sur liste complémentaire /20		11.83	10.17

CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de postes offerts au concours	87	92	92	87	85
Candidats inscrits	897	672	738	717	677
Candidats présents	364	236	261	238	218
<i>Taux de présence</i>	40.58%	35.12%	35.37%	33.19%	32.20%
Candidats admissibles	146	151	134	128	118
Total du premier candidat admissible /20	17	16	16.5	17.25	17.25
Total du dernier candidat admissible /20	9.25	7	8	7.5	7.5
Candidats admis	87 (+0)	92 (+0)	87	85	82
Total du premier candidat admis /20	18.33	18.33	16.33	18.33	16.83
Total du dernier candidat admis /20	9.58	9.58	9	9	9
Total du dernier inscrit sur liste complémentaire (/20)					

RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours pour la session 2023.

Nous rappelons aux candidats qu'ils trouveront dans le B.O. les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les candidats peuvent prendre connaissance des modalités de concours à l'adresse suivante : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-seconddegre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et gestion, la consultation régulière des sites web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/ecogest>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national : <http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP

Section économie et gestion

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Épreuves d'admissibilité</i>		
1. Épreuve disciplinaire	5 h	2
2. Épreuve disciplinaire appliquée	5 h	2
<i>Épreuves d'admission</i>		
1. Épreuve de leçon Concevoir et animer une séance pédagogique Situation fournie par le jury : préparation 3h Exposé : 20 mn Entretien 40 mn	1 h	5
2. Épreuve d'entretien Motivation et aptitude du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Pas de temps de préparation Présentation personnelle : 5mn de présentation + 10 mn d'échange 1 mise en situation d'enseignement 10 mn 1 mise en situation de vies scolaire 10 mn	35 mn	3

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2025

Les concours du CAPET et du CAFEP externe, ainsi que le troisième concours, dans l'option communication, organisation et gestion des ressources humaines visent à recruter des personnels disposant de compétences scientifiques et didactiques dans le champ de la communication, de l'organisation et de la gestion des ressources humaines, dans la série STMG, ainsi que dans les BTS tertiaires relevant de cette spécialité¹.

Le présent rapport de jury a été élaboré dans le souci de rendre compte du déroulement de la session mais aussi d'apporter des conseils aux personnes candidates qui se préparent pour la session 2025. Il est recommandé d'en exploiter les préconisations pour se préparer de manière optimale. Nombre de personnes candidates ne semblent pas avoir pris connaissance des axes de travail formulés dans le précédent rapport de jury.

Pour la session 2025 s'agissant des flux, on observe une poursuite de la baisse des candidats inscrits et présents au concours pour le CAPET externe, en partie compensée par la mise en place du CAFEP, et du troisième concours, qui stabilisent leurs effectifs.

Dans le même temps les besoins sont importants, compte tenu de l'augmentation régulière des effectifs d'élèves scolarisés en voie technologique et en section de techniciens supérieurs de la spécialité considérée.

Pour autant, compte tenu de la diminution du vivier, et de l'insuffisante préparation de bon nombre de personnes candidates, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes proposés au CAPET à la session 2025. En effet seuls 82 postes ont pu être pourvus sur les 85 postes proposés. Néanmoins, il a été possible de recruter des lauréats sur liste complémentaire sur le CAFEP et le troisième concours, pour lesquels le niveau était globalement meilleur.

Par conséquent, même si une évolution des maquettes de concours sera mise en œuvre à la session 2026, les compétences attendues des futures personnes enseignantes seront similaires. J'invite donc les personnes candidates à la session 2026 à prendre connaissance du présent rapport de jury avec attention, en particulier à être attentives aux constats suivants, en vue d'optimiser leurs chances de réussite au concours :

Pour toutes épreuves, il est essentiel que la préparation soit plus approfondie. Les résultats de l'épreuve disciplinaire mettent en évidence une maîtrise globalement insuffisante des concepts de base qui relèvent de l'économie, du droit et du management, qui devront pourtant être enseignées. Le constat est identique pour l'épreuve disciplinaire appliquée, ainsi que pour la leçon. Les personnes candidates appliquent des matrices prédéfinies, et souvent décontextualisées, sans prendre le temps de s'appropriier les concepts et techniques propres aux disciplines évaluées. Le concours doit permettre de faire la démonstration de la maîtrise des disciplines supports du concours, afin d'être en capacité d'appréhender au mieux la dimension didactique, liée aux savoirs disciplinaires, et la dimension pédagogique liée à la mise en œuvre de la transmission des savoirs au sein d'une classe. Cela devrait se traduire par un repérage plus marqué des d'obstacles présents dans les savoirs, afin d'aider l'élève à les surmonter grâce à une stratégie didactique adaptée au public d'apprenants dont ils ont la charge.

Enfin, l'observation du déroulement des épreuves orales conduit à rappeler à un certain nombre de personnes candidates que la préparation d'un concours de recrutement nécessite d'avoir la posture appropriée. Il leur appartient donc de se conformer aux règles de l'organisation qui les accueille. Être professeur c'est en effet s'inscrire dans un collectif au service de la réussite des élèves.

Les membres du jury et les appariteurs ont été attentifs, comme à l'accoutumée, à maintenir un environnement serein et bienveillant afin d'offrir aux personnes candidates de bonnes conditions de préparation et de soutenance de leur épreuve d'admission. J'en profite pour remercier la direction et les personnels du lycée Emile Zola, qui met à disposition les équipements et les salles nécessaires pour organiser les différentes phases de ce concours dans des conditions satisfaisantes.

¹ Les deux spécialités de BTS concernées sont les suivantes : Support à l'action managériale (SAM) et Gestion de la PME (GPME)

A. Épreuves d'admissibilité

1. Composition de l'épreuve disciplinaire

Durée : cinq heures ; coefficient 2

L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, exige des candidats un niveau correct de maîtrise des trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat aurait peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

Les compétences suivantes sont évaluées au travers de cette épreuve :

- Maîtrise des savoirs disciplinaires, notamment du lexique du champ scientifique ;
- Capacité à analyser (rôle des documents) ;
- Capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée ;
- Capacité à argumenter ;
- Capacité à structurer son propos ;
- Maîtrise de l'expression écrite.

2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B. Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion

Le programme a été publié le 29 avril 2021.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- les statuts juridiques des organisations marchandes et non marchandes ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

2. Économie

A - Thèmes des programmes d'économie du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

3. Management

A - Thèmes des programmes de management de la classe de première du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les structures et les modes de coordination ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Programmes spécifiques à chacune des options

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme des enseignements de spécialité « sciences de gestion et numérique » en classe de première, « management, sciences de gestion et numérique » en classe de terminale - enseignement commun et enseignement spécifique de ressources humaines et communication - du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés aux blocs professionnels relatifs à la communication, à l'organisation, à la gestion du personnel et des ressources humaines des référentiels des BTS « Support à l'action managériale » et « Gestion de la PME », traités au niveau master.

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Composition de l'épreuve disciplinaire

1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS

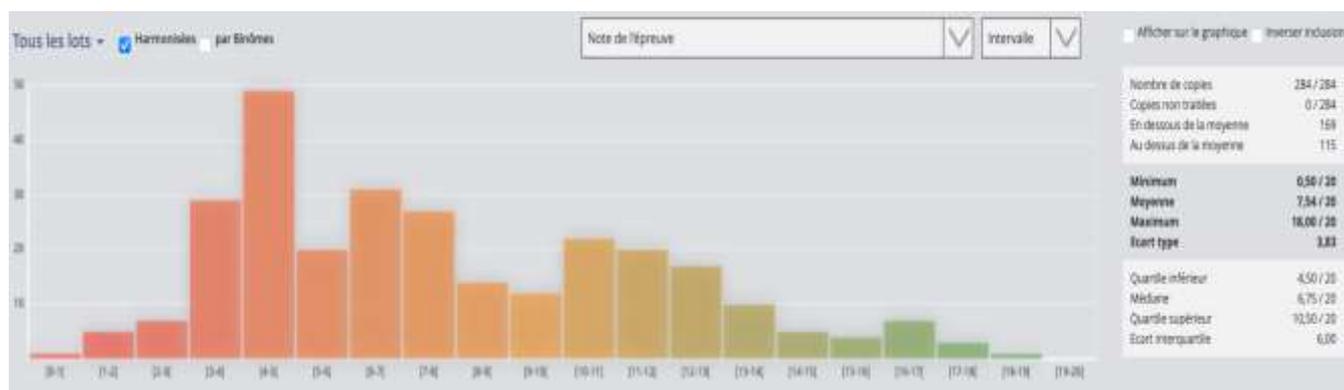
Pour le CAPET/CAFEP EXTERNE :

284 copies ont été corrigées

Moyenne générale : 7,54/20

Note la plus haute : 18/20

Note la plus basse : 0,5/20



Par rapport à la session 2024, la moyenne est globalement stable (7,5 contre 7,6).

On peut par ailleurs remarquer que :

- 91 candidats, soit 32% du nombre total ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 (contre 21 % en 2024), ce qui démontre une hausse du nombre de copies d'un niveau jugé très insuffisant, confirmant ainsi la tendance observée depuis 2022.
- 78 candidats, soit 27%, ont obtenu une note faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 (contre 37% en 2024).

Ainsi, 59% des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est identique à la session précédente (59% en 2024). Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est insuffisante au regard des exigences de cette épreuve. Ce résultat est préoccupant quant à la qualité de l'enseignement qui sera dispensé pour des disciplines.

Concernant les copies jugées passables ou satisfaisantes :

- 9% obtiennent une note comprise entre 8 et 9,5 (17,5 % en 2024);
- 14,7% entre 10 et 11,5 (9 % en 2024);
- 16,5 % > à 12 (14,5 % en 2024);

Au final, 31% des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20 (23,5% en 2024).

POUR LE TROISIÈME CONCOURS :

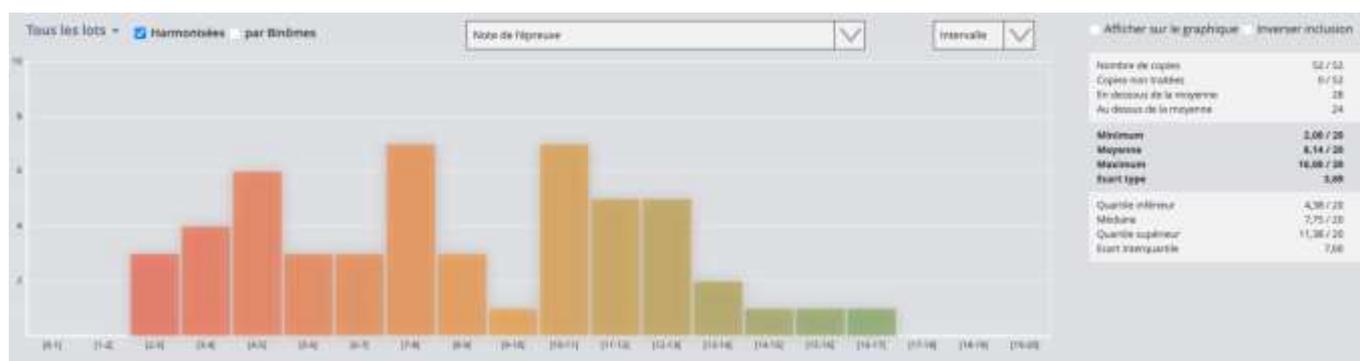
Remarque importante : les candidats qui présentent le troisième concours n'ont qu'une seule épreuve d'admissibilité, à savoir l'épreuve disciplinaire ici présentée. Cette épreuve est donc déterminante pour ces candidats

52 copies ont été corrigées.

Moyenne générale : 8,14/20

Note la plus haute : 16/20

Note la plus basse : 02/20



On peut remarquer que :

- 13 candidats, soit 25% du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 (17,5% en 2024);
- 13 candidats, soit 25 % du total, ont obtenu une note faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 (38,6% en 2024);

Ainsi, 50% (66,5% en 2024) des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est inférieur aux résultats du concours externe (59%).

Concernant les copies jugées passables ou satisfaisantes :

- 8% obtiennent une note comprise entre 8 et 9,5 (10,5 % en 2024);
- 23% entre 10 et 11,5 (9% en 2024);
- 19% \geq à 12 (14% en 2024)

On observe que 42% des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20 (23% en 2024) ce qui est un signal positif. Les résultats sont donc supérieurs à ceux du CAPET/CAFEP (31 %).

2. Éléments de correction

2.1. DROIT

Première question : Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, expression écrite.

Cette question de droit exigeait des candidats de mobiliser leurs connaissances sur la responsabilité extracontractuelle.

En premier lieu, la définition de la responsabilité civile extracontractuelle et sa distinction avec la responsabilité civile contractuelle était attendue. Puis, l'énoncé des trois conditions cumulatives de la mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité – article 1240 Code civil).

Dans un second temps, il s'agissait d'expliciter chacune de ces conditions.

Cette première question a été globalement traitée de façon superficielle, sans explication des concepts.

Seconde question :

A. Qualifier juridiquement les parties.

B. A l'aide d'un raisonnement juridique, analyser la validité de la clause présente dans l'article 7 des conditions générales d'abonnement. En déduire sa qualification juridique.

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à exploiter un document à caractère juridique, capacité à identifier un problème juridique, capacité à mobiliser le raisonnement et les méthodologies juridiques, expression écrite.

Cette seconde question de droit devait permettre aux candidats :

d'une part, de démontrer leur maîtrise des concepts juridiques, en l'occurrence ici le principe de la liberté de la liberté contractuelle et la notion de clause abusive (droit de la consommation) ;

et d'autre part, de mettre en œuvre leur capacité à exploiter une documentation juridique et à proposer une solution argumentée.

Les candidats ont démontré des lacunes dans la qualification juridique et une fragilité dans la maîtrise du raisonnement juridique (bien souvent les candidats font l'erreur de reprendre des clauses du contrat à analyser en guise de fondement juridique de leur argumentation).

2.2. ECONOMIE

Première question : Caractériser la notion de bien commun. Montrer que ses caractéristiques sont à l'origine d'une défaillance de marché.

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à argumenter, expression écrite.

La première question d'économie proposait aux candidats de traiter de la notion de bien commun.

Une définition de cette notion ET de ses caractéristiques (rivalité et non-exclusivité) était d'abord attendue. Il convenait ensuite de définir la notion de défaillance de marché pour montrer en quoi le bien commun ne permet pas une allocation optimale des ressources (surexploitation et passager clandestin).

Des références théoriques pour étayer l'argumentation étaient également attendues (Hardin, Olson, Smith...).

Cette première question d'économie a été traitée de manière très insuffisante. D'une part, le concept de bien commun est souvent méconnu ou confondu avec la notion de bien public, et d'autre part lorsqu'il est correctement défini ses conséquences sont rarement identifiées.

Seconde question : À partir des annexes et de vos connaissances :

A. Présenter le rôle et les instruments de la politique monétaire européenne.

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à construire des raisonnements en s'appuyant sur une maîtrise des concepts et des mécanismes économiques, expression écrite.

Les candidats étaient d'abord amenés à mobiliser leurs connaissances pour définir des notions clés : politique monétaire, Banque Centrale Européenne (BCE), instruments conventionnels (trois taux directeurs...) et instruments non conventionnels (*quantitative easing*...).

Ils devaient ensuite mobiliser les mécanismes économiques pour montrer comment la Banque Centrale Européenne assure la stabilité des prix (2%) à l'aide de ces instruments.

Les candidats ont souvent une connaissance limitée des instruments dont dispose la BCE. Par ailleurs, leur explication des mécanismes est souvent inaboutie.

B. Analyser l'évolution de l'inflation en France

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser des graphiques et des données, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Les candidats devaient d'abord définir la notion d'inflation, voire de déflation, de désinflation et d'Indice des Prix à la Consommation (IPC).

Ils devaient ensuite analyser l'inflation sur une longue période en expliquant les variations avec des faits historiques (ex : chocs pétroliers, passage à l'euro, crise des subprimes, dette souveraine...).

Puis, il était attendu une analyse de l'inflation sur une courte période à partir de 2020 avec la crise sanitaire de la COVID et les tensions mondiales sur les approvisionnements amplifiées par la guerre en Ukraine.

Enfin, les candidats devaient analyser les composantes de l'inflation (énergie, prix de l'alimentaire...).

Les candidats ont globalement réalisé le constat et fait le lien avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. Cependant, peu de candidats ont éclairé les épisodes précédents de faits historiques. Enfin, bien souvent l'analyse des composantes de l'inflation était lacunaire.

2.3. MANAGEMENT

Motivation et démotivation des ressources humaines : quels enjeux actuels pour les entreprises ?

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La question de management amenait les candidats à interroger les notions de motivation, démotivation, performance et de productivité. Celles-ci doivent être définies rigoureusement avant de problématiser le sujet. Ainsi, comme le suggère le sujet, il était nécessaire de mettre en tension la motivation et la démotivation des ressources humaines avec la performance globale des entreprises (« enjeux »).

Les candidats pouvaient proposer un développement en suivant le plan indicatif suivant :

Une introduction avec une accroche, des éléments de définition des termes-clés du sujet, une problématisation et une annonce de plan.

Exemple de plan détaillé et attendus de contenu :

I – Les dangers croissants liés à la démotivation des ressources humaines

A/ À court terme, la démotivation des ressources humaines provoque des conséquences opérationnelles préoccupantes

- Une hausse de l'absentéisme et du turnover :

L'absentéisme engendre une désorganisation des équipes de travail et des coûts supplémentaires (exemples : coût des arrêts maladie, coût du remplacement du travailleur absent, perte de productivité due à la désorganisation engendrée...).

Hausse du turnover => coûts directs (exemples : recrutement, formation) et indirects (exemples : baisse de productivité temporaire, risque de perte de connaissances si ces dernières n'ont pas été correctement transmises)

- Une réduction de l'implication au travail qui peut nuire à la qualité de l'offre : erreurs à répétition, retards,

défauts, délais de livraison rallongés, qui affectent à terme la satisfaction des clients.

- **Un climat social tendu**, entraînant des résistances au changement, des tensions entre les collaborateurs et une baisse du moral dans l'ensemble de l'équipe.

B/ À long terme, la démotivation des ressources humaines expose l'entreprise à des risques stratégiques majeurs

- **Un risque de perte de compétitivité** : la démotivation entraîne un risque de fuite des talents, risque de baisse de l'innovation, de la créativité et de recherche de solutions nouvelles, compromettant les avantages concurrentiels et la position de l'entreprise sur son marché.

- **Une dégradation de la marque employeur** : une entreprise dont les salariés sont démotivés souffre d'une mauvaise réputation en tant qu'employeur, ce qui nuit à son attractivité => risque sur les secteurs en tension

- **Une perte de cohésion organisationnelle** : une démotivation généralisée crée un climat de méfiance et un désengagement collectif, affaiblissant la culture d'entreprise qui est censée favoriser le sentiment d'appartenance et l'esprit d'équipe.

II – L'importance d'agir pour motiver les ressources humaines dans les entreprises d'aujourd'hui

A/ Les leviers de motivation traditionnels demeurent essentiels pour maintenir l'engagement

- La **rémunération** reste un levier central et toujours pertinent. Un système équilibré, combinant une partie fixe et une part variable basée sur la performance (comme les bonus), reste une stratégie efficace.

- L'entreprise doit accorder de la **reconnaissance** aux individus.

- L'entreprise doit traiter ses salariés avec **équité** pour maintenir l'engagement.

B/ Les nouvelles attentes des ressources humaines nécessitent de nouveaux leviers motivationnels

- **Favoriser l'autonomie et la collaboration** à travers la responsabilisation => évolution des structures de l'organisation

- **Donner du sens au travail** grâce à l'enrichissement des tâches : motivation intrinsèque

- **Promouvoir des parcours professionnels motivants** via la gestion des carrières et la formation : la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) est une stratégie efficace pour anticiper les besoins RH tout en offrant des perspectives d'évolution.

- **S'adapter aux attentes de flexibilité** avec des structures et pratiques de management modernes : le télétravail et le style de management participatif

- **Insister sur le bien-être, la QVT et le feedback** comme moteurs de motivation au quotidien : les attentes générations Y et Z

Les candidats n'ont globalement pas mis en tension « enjeux » et « facteurs de motivation », en se limitant à un exposé des différents leviers de la motivation. Par ailleurs, majoritairement la démotivation et ses impacts n'est pas abordée. Très souvent les termes du sujet ne sont pas définis, les notions-clés non maîtrisées et le sujet est simplement recopié en guise de problématique. Par ailleurs, les arguments ne reposent pas assez sur les concepts du management, si ce n'est ceux fournis en annexes, et ne sont pas toujours illustrés par des exemples de pratiques managériales, ce qui rend certains développements superficiels. Enfin, les développements sont peu structurés.

3. Observations et conseils aux candidats

Pour les trois disciplines,

en terme de fond :

De nombreux candidats maîtrisent très partiellement une des disciplines du concours. Nous leur conseillons de travailler les trois champs disciplinaires interrogés au concours : Droit, Economie, Management.

en terme de forme :

Une qualité rédactionnelle globalement satisfaisante (syntaxe correcte).

Plusieurs candidats n'ont pas traité de manière rigoureuse tous les dossiers. Cela pèse sur les notes malgré de bonnes aptitudes sur les autres dossiers.

Certaines réponses sont beaucoup trop courtes donc incomplètes.

Nous conseillons aux candidats de :

- Gérer leur temps pour traiter les trois disciplines interrogées par le sujet. Garder du temps pour relire la copie et corriger les fautes.
- Privilégier les phrases courtes.
- Structurer les propos
- De continuer à être vigilant sur l'orthographe, la syntaxe et la présentation de la copie.

3.1. DROIT ET ECONOMIE

En droit : En Q1, les concepts sont rarement approfondis, en Q2 le raisonnement juridique n'est pas maîtrisé. Ainsi, peu de candidats formulent un problème de droit, le raisonnement n'est pas adossé sur des fondements juridiques mais très souvent sur une des clauses du contrat étudié.

Nous conseillons aux candidats :

- de maîtriser les fondamentaux et le vocabulaire juridique,
- de maîtriser les méthodologies juridiques exigées d'un élève de STMG ou d'un étudiant de BTS, et de s'entraîner à la résolution de cas pratiques, l'analyse de contrat et la compréhension d'une décision de justice,
- d'approfondir les concepts,
- d'actualiser ses connaissances par une veille juridique.

En économie : En Q1 et Q2 les concepts ne sont pas maîtrisés ou le sont très souvent de manière superficielle. Les explications des mécanismes économiques sont souvent inabouties. Enfin, en Q2B, l'analyse des données quantitatives se limitent souvent à un constat et n'est pas contextualisée par les faits économiques.

De manière générale, l'argumentation est souvent fragile car elle ne s'appuie que rarement sur des concepts, mécanismes et auteurs emblématiques de la discipline.

Nous conseillons aux candidats de

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- définir les mots-clés du sujet et ce pour chaque question,
- définir chaque concept utilisé en s'appuyant sur des références théoriques,
- maîtriser les mécanismes économiques,
- mener une veille de l'actualité économique (principaux indicateurs économiques par exemple) et d'étudier, ne serait-ce que modestement, l'histoire des faits économiques.
- exploiter des données, ce qui suppose également de réaliser une analyse des constats.

3.2. MANAGEMENT

Beaucoup de candidats ne mettent pas en tension les mots clés du sujet (enjeux, motivation et démotivation) et se contentent d'un développement sur les facteurs de motivation. Bien souvent par exemple, la notion d'enjeux ne semble pas comprise par les candidats. Elle est confondue avec celle d'objectif. L'analyse du sujet est essentielle pour dégager une problématique pertinente en rapport avec le sujet sans qu'elle soit une simple répétition du sujet.

Le traitement des candidats se révèle superficiel en raison d'un manque de références théoriques (outre celles des annexes) et empiriques. Ainsi, très peu de candidats utilisent des exemples tirés de la pratique, beaucoup ne développent que les idées des annexes.

Les termes du sujet ne sont que très rarement définis. Beaucoup de candidats ne structurent pas suffisamment leur développement (parties et sous-parties), l'introduction est souvent loin des standards académiques.

Nous conseillons aux candidats de :

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- s'informer de l'actualité des entreprises,
- questionner, reformuler le sujet pour cerner ses enjeux,
- construire chaque argument selon la trame suivante : définition du concept-explication théorique- illustration,
- structurer son propos avec un plan apparent en deux parties et sous parties.

4. Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relation avec le programme.

Reuves :

Reuves hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Reuves Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<https://www.service-public.fr/>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ÉCONOMIE

Ouvrages :

Théories économiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Reuves :

- *Les Cahiers français*

- *Problèmes économiques*

- *Reflets et perspectives de la vie économique*

- *Revue économique*

- *Regards croisés sur l'économie*

- *L'économie politique*

- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<https://www.oecd.org/FR/>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, État des savoirs*, Éditions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Éducation
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

Reuves :

Économie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01informatique ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.

B. Épreuve disciplinaire appliquée

1. Résultats

Nombre de copies corrigées : 275

Note la plus haute : 18/ 20

Moyenne générale : 8,56/ 20

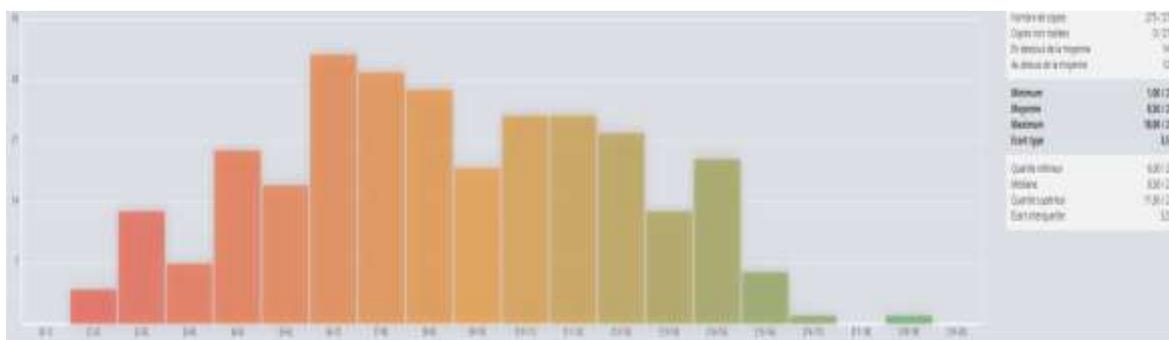
Note la plus basse : 01/ 20

Médiane : 8,50

Nombre de copies ayant obtenu une note inférieure à la moyenne : 147 (53,5 %)

Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure à la moyenne : 128 (46,5%)

Nombre de candidats éliminés : 44 (16 %)



2. Présentation du sujet

Le sujet prend appui sur le contexte de l'association Les Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing.

Le candidat devait démontrer ses capacités à concevoir et à organiser une séquence pédagogique relative à l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication en classe de terminale STMG sur le thème 2 : « **Des facteurs de motivation et de satisfaction** », question 2.2. **les obligations en matière de santé et de sécurité au travail constituent-elles des atouts pour l'organisation ?**

Pour ce faire, il devait s'appuyer sur ses connaissances ainsi que sur les annexes et les ressources fournies en les exploitant de façon critique et argumentée.

À travers la séquence proposée, le candidat devait permettre de développer les capacités suivantes chez ses élèves :

- Identifier les situations de travail à risque (souffrance au travail, risques psychosociaux, harcèlement) et analyser les indicateurs les mesurant ;

- Proposer des actions de prévention et de remédiation répondant aux obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail (évaluation des risques, actions de prévention, aménagement des locaux, équipements).

Il devait notamment préciser en les justifiant les points suivants :

- les notions mobilisées dans la séquence : définition, explication et délimitation dans la séquence ;
- les objectifs de la séquence choisie ;
- le déroulement de la séquence : positionnement dans la progression annuelle, prérequis, découpage en différentes séances, équipements mobilisés, etc. ;
- les travaux demandés aux élèves pendant la séquence en indiquant, pour chaque séance :
 - la ou les ressources mobilisées ;
 - le ou les extrait(s) choisi(s) dans le dossier joint et les éléments tirés de leur culture managériale. Il devait expliciter les raisons de leurs choix et la transposition didactique nécessaire de chacun des documents pour satisfaire les objectifs fixés (*extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, formulation de questions à traiter par l'apprenant...*) ;
 - les attendus de chaque travail demandé aux élèves ;
- les modalités de recours au numérique et aux technologies de l'information et de la communication, le cas échéant ;
- les modalités d'acquisition et de maîtrise par les élèves des compétences calculatoires liées aux principaux indicateurs sociaux ;
- les modalités d'évaluation de la séquence
- la prise en compte de la préparation des élèves aux épreuves certificatives.

Au fur et à mesure de la construction de sa séquence, il devait procéder :

- À une démonstration de la maîtrise des notions et concepts,
- À une analyse critique et argumentée qui portera sur les documents utilisés, ses choix didactiques, et la mobilisation des apports scientifiques nécessaires.

3. Remarques générales, observations et conseils aux candidats

3.1. REMARQUES GÉNÉRALES ET OBSERVATIONS DU JURY

Concernant la forme

La majorité des personnes candidates possède des compétences rédactionnelles satisfaisantes, mais pour certaines copies, des défaillances importantes en matière d'orthographe et de grammaire sont à déplorer. Des erreurs de syntaxe et de conjugaison sont régulièrement relevées. Il est rappelé que la maîtrise de la langue française et de ses règles est indispensable à l'exercice du métier d'enseignant. Il est conseillé d'inclure dans la préparation au concours ce travail de maîtrise des compétences rédactionnelles. Un temps de relecture de la production écrite à la fin de l'épreuve est indispensable.

Certaines copies font usage d'abréviations. Il est indispensable comme préalable de procéder à la définition de ces abréviations pour faciliter la compréhension des contenus proposés. Quelques copies sont peu soignées avec une calligraphie illisible, des ratures grossières, des tableaux tracés à main levée. Il est conseillé d'apporter un soin tout particulier à la forme de la copie présentée pour en faciliter la compréhension.

La structuration de la copie est également un élément important révélateur de la qualité d'une proposition. Une copie structurée, présentant une fluidité dans sa lecture, permet d'en apprécier la rigueur et la pertinence, et valorise le développement d'une démarche cohérente et justifiée.

Certains font le choix d'appliquer un modèle type de plan qu'ils ont établi préalablement à l'épreuve, de façon stéréotypée. Cette démarche peut présenter un caractère pertinent pour s'assurer de l'exhaustivité des points abordés. Mais il aboutit aussi à des propositions types qui prennent insuffisamment appui sur le

contexte pédagogique et organisationnel imposé par le sujet. Cette démarche ne permet également pas de développer une justification continue des choix opérés. Il est essentiel de développer des propositions pédagogiques et didactiques adaptées au contexte organisationnel du sujet.

Le jury constate la présence de tableaux dans les copies. Si cette forme de présentation peut présenter un intérêt pour annoncer une démarche ou synthétiser un propos, elle ne se substitue pas à la justification des choix opérés par la personne candidate pour l'élaboration de son scénario pédagogique. La rédaction linéaire reste la meilleure modalité pour démontrer et justifier son propos. Il est conseillé aux personnes candidates de faire un usage raisonné et adéquat de ce type de tableaux.

Enfin, certaines copies sont inachevées ou n'abordent pas la totalité des points annoncés par la personne candidate en introduction de sa production. Il est conseillé de veiller à une meilleure gestion du temps de l'épreuve qui doit permettre l'élaboration d'une réponse exhaustive en fonction des attentes du sujet.

Concernant le fond

Le jury regrette que beaucoup de copies soient souvent courtes ou manquent de densité. Le temps imparti à l'épreuve permet une production riche et justifiée pour répondre aux exigences du concours. Une copie courte ne permet pas de procéder à l'évaluation de l'ensemble des compétences attendues par l'épreuve.

Les meilleures copies témoignent d'une bonne préparation à l'épreuve, et exploitent la totalité du temps de l'épreuve pour proposer une démarche riche, justifiée et argumentée, détaillant à la fois les stratégies pédagogiques et didactiques, et les mises en œuvre opérationnelles détaillées auprès des élèves.

Organiser une séquence

Globalement, les copies proposent une séquence pédagogique sur la **question 2.2. « les obligations en matière de santé et de sécurité au travail constituent-elles des atouts pour l'organisation ? »**. Les confusions entre séance et séquence ont été rares, tout comme les copies se limitant à décrire un enchaînement de séances en lieu et place d'un scénario pédagogique construit. Les meilleures copies ont mentionné le positionnement de la séquence dans la progression, les prérequis et les transversalités utiles, en les justifiant.

Les choix pédagogiques et didactiques opérés sont souvent insuffisamment explicités, alors que cette argumentation est essentielle pour apprécier les qualités des propositions. Il n'est pas attendu de la personne candidate qu'elle réalise un inventaire de ses connaissances, mais qu'elle explique le choix éclairé, pour chaque activité, des modalités pédagogiques et didactiques utiles à l'atteinte des objectifs d'apprentissage visés.

Par leur enchaînement, les séances et activités proposées doivent permettre aux élèves d'acquérir, avec fluidité et progressivité, les capacités visées du programme. En l'espèce, pour la session 2025, les meilleures propositions ont su amener les élèves à faire le lien in fine entre santé/sécurité au travail, et performance de l'organisation.

Le sujet invitait également à recourir aux **outils numériques**. À cette occasion, les personnes candidates citent facilement les noms commerciaux d'outils de quizz, de travail collaboratif, de recherche en ligne ou d'intelligence artificielle. Mais au-delà de la seule mention, il était indispensable d'en faire des outils mis au service des apprentissages, en développant la justification de l'opportunité et du choix d'un type d'outil plutôt qu'un autre, et en détaillant les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Le programme de terminale préconisait également le recours à un outil numérique de type tableur pour suivre les indicateurs sociaux, tout comme le sujet invitait à développer les **compétences calculatoires** des élèves. De nombreuses copies ont mentionné l'outil tableur, mais les activités associées sont souvent peu décrites et justifiées. Il était attendu une sollicitation des élèves autour de calculs pertinents, exhaustifs, qui donnent du sens aux enseignements, et apportent une plus-value à la compréhension et à l'analyse des indicateurs sociaux par les élèves. À cette occasion, il a été constaté sur certaines copies la méconnaissance des principaux indicateurs sociaux, de leurs modalités de calcul, et de certaines formules mathématiques relatives notamment au taux de progression.

Concevoir une séquence

La conception de la séquence nécessitait préalablement d'exposer les objectifs d'apprentissage de la séquence. À cet effet, la plupart des copies ont mentionné les capacités du programme. Les meilleures copies ont développé une analyse de ces capacités qui permettait d'annoncer le découpage de la séquence en séances pertinentes et cohérentes.

Il s'agissait également de s'appuyer sur le contexte organisationnel de l'association Les Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing et des ressources fournies. Ainsi il est attendu de la personne candidate qu'elle explicite et justifie sa démarche d'exploitation des documents choisis. Cette démarche ne peut se limiter à mentionner les annexes utilisées ou rejetées, en citant simplement des numéros d'annexe. L'énoncé du sujet invitait la personne candidate à s'interroger sur leur mobilisation dans la séquence pédagogique : choix, transposition didactique de chacun des documents. Les meilleures copies ont proposé un travail de didactisation adapté aux apprenants et à leur diversité. Cette didactisation donne du sens aux apprentissages et stimule l'intérêt des apprenants. Leur exploitation doit permettre de développer un regard critique sur les risques, les conditions et obligations de leurs préventions, et les impacts sur la performance de l'organisation.

Aussi, pour les meilleures copies le corpus documentaire fourni a pu être efficacement complété, par des apports managériaux autres que les annexes, permettant d'apprécier les connaissances des personnes candidates, leur culture managériale, et leur capacité à mobiliser d'autres ressources.

Maîtriser les savoirs disciplinaires

L'épreuve vise également à évaluer la maîtrise des notions fondamentales des programmes d'enseignement spécifique Ressources Humaines et Communication. Le jury regrette que la majorité des copies ne procède pas à la définition des notions et concepts utiles à la séquence, pourtant sollicitée dans les consignes du sujet. Dans la plupart des cas, ceux-ci sont uniquement mentionnés, et devraient être davantage explicités d'un point de vue scientifique, en s'appuyant sur des connaissances personnelles. Les références aux auteurs et théories sont appréciées.

Par ailleurs, la maîtrise des savoirs disciplinaires s'apprécie également par leur mise en œuvre opérationnelle dans le contexte organisationnel avec une mobilisation de ces notions, adaptée à la discipline et au public visé. Les meilleures copies ont su aussi conceptualiser à destination des élèves les notions utiles avec clarté, précision et exhaustivité, notamment au travers de la trace écrite laissée aux élèves.

Développer les acquis, évaluer les progrès

Le sujet invitait le candidat à préciser et justifier les modalités d'évaluation. La majorité des copies a répondu à minima à cette consigne en se limitant à mentionner de manière très superficielle le recours à l'évaluation dans la séquence. Le jury regrette qu'un certain nombre de personnes candidates se contentent de réaliser un inventaire théorique des types d'évaluation à la disposition de l'enseignant (diagnostique, formative et sommative), sans faire de réelles propositions concrètes.

Les meilleures copies ont su enrichir cette approche en justifiant avec pertinence les choix d'évaluation opérés à chaque étape d'apprentissage. Leurs modalités de mise en œuvre opérationnelle ont également été détaillées. Il est rappelé que les évaluations peuvent prendre des formes variées, mais qu'elles doivent être pertinentes, et adaptées aux objectifs et au niveau visés. La diversité des modalités d'évaluation doit permettre de valoriser une hétérogénéité de profils, et être des outils pour accompagner les élèves dans une posture réflexive et encourager leurs progrès.

Concernant la prise en compte de la préparation des élèves aux épreuves certificatives, certaines personnes candidates semblent méconnaître les épreuves certificatives, singulièrement de la voie technologique, et donc de nombreuses copies ignorent les exigences et attendus de celles-ci. Les meilleures copies ont su mobiliser une ou des activités permettant non seulement de participer à la progression pédagogique de la séquence visée, mais également de développer les compétences des élèves utiles dans la perspective notamment du Grand Oral, comme l'exercice d'un regard critique, l'organisation de sa pensée et de sa réflexion, l'expression orale des idées, et l'animation de débats.

3.2. CONSEILS AUX PERSONNES CANDIDATES

Sur la forme

Les personnes candidates sont encouragées à soigner la qualité de leur expression écrite et à se relire attentivement afin de corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe, tout en évitant l'usage d'abréviations personnelles. Le jury attend une copie rigoureuse, de qualité, reflétant une communication professionnelle conforme aux attendus et à la hauteur des exigences du métier d'enseignant. Il est recommandé aux personnes candidates de compléter leur formation, afin de renforcer leur maîtrise de la langue française.

L'utilisation de tableaux peut s'avérer pertinente pour annoncer ou synthétiser, mais cette forme de présentation peut parfois nuire à la lisibilité et rendre plus difficile l'évaluation de la capacité de la personne candidate à justifier ses choix, à expliciter les notions à transmettre et à en détailler les modalités de conceptualisation.

Une structuration claire, cohérente et bien articulée du propos contribue à évaluer le niveau de maîtrise des compétences attendues en conception et organisation de séquence. Elle permet au jury de vérifier que les différentes compétences requises pour l'épreuve ont été mobilisées, et que les éléments clés du cas proposé ont bien été identifiés.

La gestion du temps de l'épreuve disciplinaire appliquée constitue un des facteurs clés de succès. À ce titre, un entraînement rigoureux et régulier, dans les conditions de l'épreuve (absence de recours à des ressources extérieures, respect et continuité du temps de l'épreuve), constitue une démarche opportune qui placera le candidat en situation réelle. Aussi, en fin d'épreuve, il est recommandé de réserver un temps à la relecture de la copie et à la correction des fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire.

Afin d'optimiser la gestion du temps, il est également inutile de rédiger des introductions longues et généralistes sur les sciences de l'éducation, qui ne présentent pas de lien direct avec les attentes de l'épreuve. Les connaissances théoriques peuvent être opportunément mentionnées à la condition qu'elles enrichissent la justification d'un choix pédagogique ou didactique faits. Le jury rappelle qu'il s'agit d'une épreuve disciplinaire appliquée à un contexte organisationnel donné.

Sur le fond

Les meilleures copies se distinguent par une solide maîtrise des notions et concepts, s'appuyant sur des théories managériales. Ces notions et concepts sont également définies avec une didactisation adaptée au public et au contexte du programme visé par le sujet.

Les meilleurs scénarios pédagogiques se distinguent également par leur efficacité et leur innovation, assurant une transmission des concepts et créant du lien et du sens pour les apprenants. Le jury encourage les personnes candidates à mobiliser le contexte organisationnel, et les documents associés, en justifiant systématiquement les choix didactiques et pédagogiques opérés.

La consultation des rapports de jury est essentielle afin de bien cerner les attendus de l'épreuve.

Par ailleurs, lors de l'épreuve, une lecture rigoureuse et analytique des consignes du sujet est indispensable pour identifier clairement les points à traiter, ainsi que les attendus du sujet. Seule une lecture attentive de ces consignes, associée à une bonne connaissance des programmes, permet d'élaborer des objectifs précis, de définir les prérequis pertinents, et de proposer des transversalités adaptées. La maîtrise des épreuves certificatives décrites dans le Bulletin Officiel constitue également un atout pour nourrir la réflexion.

Les notions et concepts doivent être mobilisés avec pertinence tout au long de la séquence. Le jury insiste sur l'importance d'ancrer la séquence dans le contexte spécifique du sujet : il ne s'agit pas de reproduire des séquences types, adaptables à n'importe quel contexte pédagogique et organisationnel, mais bien de concevoir une proposition personnelle adaptée au cas proposé. Même lorsque des références pédagogiques ou didactiques solides sont mobilisées, elles ne peuvent être valorisées que si elles sont contextualisées. C'est là l'essence même de l'épreuve disciplinaire appliquée.

Concernant l'exploitation des documents fournis, l'épreuve exige une didactisation pertinente de ceux-ci. Les personnes candidates doivent justifier leurs choix : exploitation partielle ou complète, adéquation au niveau du public, éléments à adapter pour en faciliter l'usage. Les propositions d'activités devront prendre en compte la diversité des élèves, et être explicitées dans leur déroulement opérationnel. Le jury attend

également une mise en perspective managériale des annexes proposées, qui, volontairement incomplètes, doivent être enrichies de connaissances personnelles afin de construire une séquence cohérente et efficace. Les évaluations proposées doivent être précises, pertinentes, justifiées et adaptées à la diversité des élèves, ainsi qu'aux objectifs pédagogiques visés. Il ne suffit pas de citer des méthodes d'évaluation standards : celles-ci doivent être intégrées à la logique de la séquence, en fonction des objectifs visés et en lien avec les attendus certificatifs du diplôme.

Enfin, le numérique doit être pleinement intégré à la séquence, avec un usage réfléchi et argumenté. Le jury attend des propositions concrètes d'outils et de supports numériques, associés à des objectifs d'apprentissage, de développement de la culture numérique des élèves, mais aussi de gestion pédagogique pour l'enseignant. Ces choix doivent être explicités pour permettre de comprendre leur efficacité et les intentions pédagogiques sous-jacentes.

4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines

Ouvrages généraux :

- Gestion des Ressources Humaines, J.M. Peretti, Vuibert
- Gestion des ressources Humaines, B. Martory, D. Crozet, Dunod
- Fonctions RH : des stratégies, métiers et outils en transformation, Dejoux, Pennaforte, Condomines, Gréselle-Zaïbet, Bender, Storhaye, Pearson
- 50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines, J.L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal
- L'IA au service des RH, pour une expérience collaborateur augmentée, M. Barabel, C-H Besseyre des Horts, T. Ferras, Dunod

Ouvrages sur les outils des RH :

- La boîte à outils des ressources humaines, A. Haegel, Dunod
- Les outils des RH - Les savoir-faire essentiels en GRH, S. Guerrero, Dunod

Ouvrages spécialisés :

- Prévention, accident du travail et document unique, O. Sévion, Gualino
- Les clés de la santé et de la sécurité au travail, principes et méthodes de management, G. Gibeault, O. Gauthey, X. Bernard, Afnor
- Conditions de travail 2025/2026, M. Vericel, G. Pignarre Dalloz
- La santé au travail, Droit et pratique, H. Lanouzière, E. Wurtz, Economica
- Le Document Unique sur l'Évaluation des Risques Professionnels, de la théorie à la pratique, M. Barrier, N. Dufour, Gereso

Sites Internet de référence :

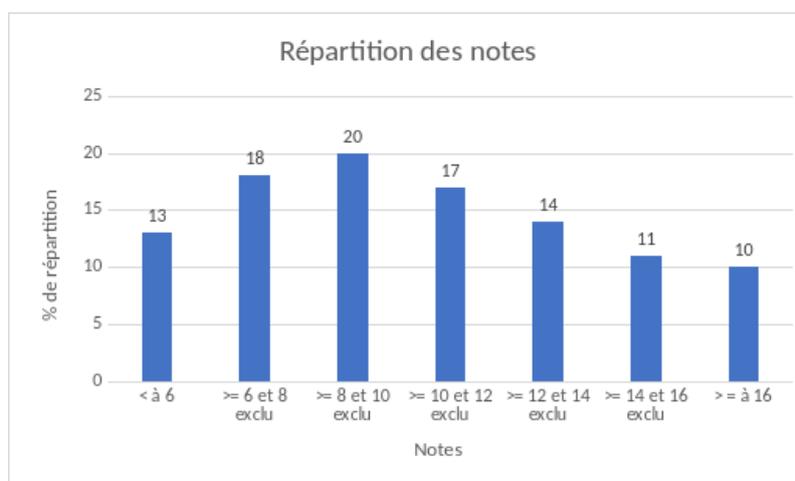
- <https://eduscol.education.fr>
- <https://shs.cairn.info/>
- <https://www.anact.fr/>
- <https://www.inrs.fr/>
- <https://www.sante-et-travail.fr/>

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Épreuve de leçon

1. Résultats

Personnes interrogées	139
Moyenne :	10,04
Note la + haute :	18
Note la + basse :	3



< à 6	19	14 %
>= 6 et 8 exclu	25	18 %
>= 8 et 10 exclu	23	17 %
>= 10 et 12 exclu	20	14 %
>= 12 et 14 exclu	21	15 %
>= 14 et 16 exclu	15	11 %
> = à 16	16	12 %
TOTAL	139	100 %

2. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

- Durée de la préparation : 3 heures ;
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ;
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. **Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.**

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, une séance de remédiation, une séance d'approfondissement, une séance d'évaluation, une séance d'argumentation, une séance de préparation au grand oral, etc...

Ces activités pédagogiques peuvent prendre appui sur :

- Le programme de première en Sciences de gestion et numérique (points du programme relatifs à la discipline du concours) ;
- Le programme de terminale en Management, sciences de gestion et numérique (tronc commun et enseignement spécifique RHC)
- Le référentiel du BTS SAM notamment le bloc 3 « Collaboration à la gestion des ressources humaines »
- Le référentiel du BTS GMPE notamment le bloc 3 « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME ».

Au terme du temps de préparation, la personne candidate est invitée à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant vingt minutes au maximum.

La phase d'échanges qui suit, d'une durée de quarante minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé de la personne candidate et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition afin de vérifier la maîtrise de ses compétences pédagogiques. La personne candidate ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et/ou expliciter certains points.

Lors de ces échanges, **le jury va vérifier, d'une manière plus générale, la maîtrise des contenus notionnels de la personne candidate s'agissant des concepts, des outils et des méthodes, inhérents aux différents champs disciplinaires. Le jury va également évaluer la capacité d'analyse réflexive de la personne candidate à savoir sa capacité à revoir sa proposition en l'améliorant, l'enrichissant.** Il est donc important d'anticiper cette phase de l'épreuve lors de sa préparation au concours et lors de la préparation en loge pour répondre clairement aux questions et sollicitations du jury.

3. Observations et conseils aux personnes candidates

3.1. ATTENTES DU JURY

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que la personne candidate **témoigne de compétences didactiques, pédagogiques et de communication, démontre sa maîtrise des contenus disciplinaires par la maîtrise des concepts et techniques associés et fasse preuve d'analyse réflexive pour enrichir sa proposition.** Enfin, il est important de rappeler l'importance d'adopter une posture professionnelle.

Attention, il ne s'agit pas de s'appuyer sur des ressources déjà existantes, comme des manuels, et d'en faire la lecture mais de **faire preuve de créativité** en utilisant ses propres ressources qu'il conviendra d'adapter en les modifiant (suppression d'une partie d'un document, rajout d'un élément, modification de la présentation, modification du questionnement, création d'un support, ...).

Le jury attend de la personne candidate qu'elle identifie correctement dans un premier temps son sujet et le travail qui lui est demandé puis dans un deuxième temps de faire une proposition de séance en lien avec le contexte proposé.

Pour ce faire, la personne candidate doit intégrer dans sa proposition, tout au long de son exposé, le contexte scolaire donné en tenant compte des éléments fournis par le sujet (contexte d'enseignement, caractéristiques de la classe, résultats acquis, scénario proposé, équipement...). Elle doit s'efforcer de montrer au jury **la façon concrète dont elle en tient compte et la manière dont elle l'intègre dans sa proposition didactique et sa mise en œuvre pédagogique.** Il ne doit donc pas se satisfaire d'une simple relecture du contexte.

La personne candidate doit s'interroger sur les **objectifs** à atteindre en s'appuyant sur le scénario proposé. Elle **doit justifier de façon cohérente** :

- **ses choix didactiques** en tenant compte de la diversité des élèves/étudiants et de leurs acquis ;
- **ses choix pédagogiques** (activité individuelle, de groupe, travail collaboratif...);
- **le choix de ses supports et les conditions de leurs utilisations** (documents, supports numériques, vidéos, schémas, graphiques, intervenants professionnels...);
- **ses modalités d'animation** de la séance, ainsi que **les évaluations inhérentes.**

La personne candidate doit impérativement maîtriser **les savoirs, les références théoriques à mobiliser** dans le cadre de sa proposition pédagogique. Ces savoirs doivent être actualisés.

Elle doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant à l'ensemble des membres de la commission d'interrogation. Il est important qu'elle fasse preuve **d'écoute active, de réactivité et de recul** par rapport au questionnement du jury.

Enfin, elle doit adopter **la posture d'un futur enseignant**, y compris au sein de l'équipe pédagogique et de l'établissement spécifié par le sujet. Attention, pour les professeurs contractuels candidats, il convient de se détacher de son propre contexte pour s'approprier le contexte d'enseignement fourni par le sujet.

Le jury fait les constats suivants :

Sur la forme :

Le jury a observé que la majorité des exposés étaient structurés respectant le format de l'épreuve, utilisant un vocabulaire approprié et un registre de langage adapté.

Globalement, les bonnes prestations démontrent une compréhension du sujet et une présentation d'une séance pédagogique relativement cohérente. Les personnes candidates connaissent les attendus du concours et proposent une présentation structurée. Les différentes parties de l'exposé permettent de répondre à l'ensemble des attendus de l'épreuve tout en accordant une place importante aux propositions d'activités en lien avec le contexte d'enseignement proposé. Ces personnes candidates ont démontré leur capacité d'écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement, ce qui leur a permis de répondre de façon pertinente aux questions posées et de prendre du recul quant à la proposition initialement réalisée.

En ce sens, le jury a apprécié la qualité des prestations synoptiques sur la phase de réflexion ainsi que la présentation de supports concrets à destination des élèves, issus d'une veille sur les pratiques d'entreprises.

Généralement, la prise de parole est claire et structurée pour la majeure partie des prestations. Certaines mettent en évidence un dynamisme particulièrement remarquable et appréciable. L'intégralité des vingt minutes est utilisée de manière pertinente pour expliciter les propos.

Le jury a apprécié que la majorité des personnes candidates fasse preuve d'ouverture d'esprit et de bonnes capacités de communication, notamment en se détachant de leurs notes.

Enfin, le jury a apprécié l'effort de créativité de certains pour présenter des supports concrets, sans faute d'orthographe, en appui de leur proposition.

Cependant, beaucoup de personnes candidates maîtrisent mal la gestion du temps ; l'exposé étant alors trop court (exposé inférieur à 10 minutes) ou trop long (le jury a dû interrompre des personnes candidates dont le temps de parole était dépassé – au-delà des 20 minutes).

Le jury regrette qu'une partie importante des personnes candidates consacre trop de temps (entre 10 et 15 minutes sur les 20 minutes que durent l'épreuve) à la présentation et/ou à une simple lecture du contexte d'enseignement, des caractéristiques de la classe, des résultats acquis, des composantes du scénario au détriment de la présentation de la séance, objet de l'épreuve.

Il regrette également que la majorité des personnes candidates s'appuie sur des ressources d'éditeurs (manuels scolaires notamment), limitant de fait leur créativité et leur analyse réflexive sur la séance à produire. De même, le jury déplore l'utilisation de support PowerPoint avec un cadre de présentation « prédéfini », qui aide indéniablement à la structuration de l'exposé, mais qui formate les prestations dans une présentation qui peut ne pas correspondre au contenu à produire et qui peut les éloigner du sujet à traiter.

Par ailleurs, le jury regrette l'absence ou le manque de proposition ou d'aboutissement de supports pédagogiques et d'évaluations ; la prestation correspondant à une proposition très floue, sans explicitation concrète du contenu ; quelques personnes candidates se contentant d'une simple description de l'activité proposée. Aussi, la culture numérique est souvent absente dans la présentation ou se limite à l'usage d'un questionnaire en ligne sans justification pédagogique.

Plus particulièrement cette année, le jury a remarqué que beaucoup de personnes candidates mettent en avant leur statut de « professeur contractuel » lors de l'exposé et s'appuient sur leur propre contexte

d'enseignement pour répondre au sujet. Or, cela dessert les personnes qui en oublient le contexte proposé par le sujet et qui s'enferment ou se figent dans leurs propres pratiques.

Le jury rappelle que le concours du capet externe s'adresse à tous types de profils dont les conditions d'éligibilité sont respectées. A ce titre, l'épreuve ne constitue en aucun cas en une validation des pratiques professionnelles d'un professeur contractuel au sein de sa classe (ce qui correspond à une visite conseil ou une inspection).

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de l'exposé est possible. Il est cependant rappelé que le matériel de la personne candidate doit être autonome sur le plan électrique pendant l'épreuve (elle peut charger son matériel informatique pendant les 3 heures de loge mais pas pendant l'épreuve). Par ailleurs, aucun matériel de vidéo-projection n'est fourni lors de l'exposé. Aussi, il convient d'être vigilants à la réalisation de supports de présentation suffisamment visibles pour le jury, qui peut se trouver éloigné de l'ordinateur.

Quelques personnes candidates n'adoptent ni une posture ni un registre de langue adaptés à un oral de concours de recrutement de l'Éducation nationale et se présentent devant le jury avec une tenue vestimentaire inappropriée. Le jury rappelle qu'il s'agit d'un concours de recrutement d'une part, qu'il n'y a pas de bonnes réponses d'autre part ; il attend des personnes candidates une posture réelle d'enseignant en réfléchissant à leur proposition, en développant un regard critique, conduisant à l'instauration d'un réel échange.

Enfin, le jury invite les personnes candidates, notamment celles du troisième concours, à ne pas consacrer un temps à la présentation de leur parcours, laquelle n'est pas attendue car relevant de l'épreuve d'entretien. A ce titre, il est attendu, de ces candidats au troisième concours, une bonne connaissance de l'épreuve et de ses attendus associés à une maîtrise du fond scientifique relatif à la spécialité du concours choisi.

Sur le fond :

Le jury apprécie la volonté des candidats de situer la séance proposée par le sujet dans sa séquence pédagogique. Cela ne doit cependant pas nuire à la précision attendue lors de la présentation de la séance, objet de l'évaluation.

Dans l'ensemble, les personnes candidates apportent une réponse au questionnement du jury. Parfois, un manque de précision et de justification pertinente est à regretter.

Le jury constate, dans certains cas, un manque de connaissance de vocabulaire professionnel conduisant à des confusions (par exemple : méconnaissance du terme remédiation ou approfondissement).

Concernant le contexte fourni :

Les très bonnes prestations ont su prendre en compte avec pertinence le contexte proposé, ont bien cerné le scénario pédagogique attendu. Ces présentations ont su proposer une séance prenant en compte la diversité des élèves mais aussi tenant compte des contraintes imposées par le sujet (contexte géographique de l'établissement, contexte classe, horaire d'enseignement, matériel informatique, etc...).

La majorité des personnes candidates a pris en compte le contexte mais s'est attachée, lors de l'exposé, à en faire une lecture très détaillée, en oubliant la proposition de séance, objet de l'évaluation. Cela a conduit à des propositions très lacunaires tant sur le plan de la démarche didactique (à savoir positionnement de la séance dans une progression, transversalités et/ou prolongements, identification des objectifs du programme ou référentiel), de la démarche pédagogique (choix des supports pédagogiques, questionnement proposé, vérification de l'atteinte des objectifs, travail de synthèse pour les élèves ou étudiants, etc...) que de l'évaluation.

Aussi, le jury reproche à ces personnes candidates de ne pas bien lire le sujet et de ne pas cerner précisément le scénario pédagogique attendu. Le sujet, dans la partie « scénario pédagogique », positionne la séance dans le programme ou le référentiel ; il est donc essentiel d'identifier clairement ce qui est attendu en termes de proposition de séance dans ce dernier paragraphe commençant majoritairement par « En tenant compte des

éléments fournis par le sujet, ... ». A ce titre, le jury invite la personne candidate à faire le lien avec les caractéristiques classe et les résultats acquis figurant dans le sujet.

Les objectifs de la séance ne sont pas toujours présentés, ou s'ils le sont, ces objectifs ne sont pas toujours respectés par le candidat. De ce fait, cela ne permet pas au jury d'appréhender la démarche du candidat et la justification de ses choix.

Concernant les propositions des candidats :

Les bonnes prestations ont fait un effort pour ancrer la séance présentée dans l'actualité socio-économique. Le jury est sensible aux justifications et argumentations relatives aux méthodes, objectifs et choix pédagogiques retenus.

S'il est possible d'utiliser tous types de supports (textes, graphiques, vidéos, ...) et de ressources, les personnes candidates doivent se les approprier et veiller à ce qu'ils soient adaptés au sujet, quitte à les modifier.

Même s'il est admis que les personnes candidates puissent s'appuyer sur des manuels pour appréhender leur scénario pédagogique en lien avec le sujet, il est fortement recommandé, d'y apporter une plus-value, à savoir mener une démarche didactique. En effet, il convient de retravailler les documents, de les compléter, de revoir le questionnement associé afin de rendre leur exploitation cohérente au regard des objectifs de la séance.

Les supports pédagogiques doivent être le plus possible diversifiés tout en justifiant leur choix au regard des objectifs de la séance pour éviter les hors-sujets. Attention toutefois, le terme de « supports pédagogiques diversifiés » ne signifie pas « en grande quantité ». Le jury attend **quelques supports « variés » en cohérence avec le scénario pédagogique.**

Aussi, les pré-requis ainsi que les transversalités doivent être développés et les outils numériques davantage exploités et en lien avec la proposition pédagogique, notamment quand le sujet les y invite explicitement. Il pourrait être pertinent d'apporter des précisions quant aux modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des élèves et étudiants (quelle trace pour les élèves/étudiants ?).

Par ailleurs, le jury regrette qu'un trop grand nombre de personnes candidates ne maîtrise pas suffisamment voire pas du tout le champ disciplinaire du concours. Certaines personnes candidates ont une bonne maîtrise des notions à aborder, encore trop de personnes interrogées font preuve d'une quasi totale méconnaissance de ces dernières ce qui induit alors une proposition didactique et pédagogique non pertinente ; associé à des connaissances non actualisées, cela nuit à la qualité de l'échange et aux interactions. Il convient pour les personnes candidates de renforcer leur maîtrise du fond scientifique y compris sur la dimension calculatoire.

Les bonnes prestations abordent de façon pertinente les situations d'évaluation. Toutefois, il convient de proposer des formes d'évaluation appropriées à la séance et aux objectifs fixés. Il n'est pas attendu une énumération des différents types d'évaluation mais bien une proposition d'évaluation en lien avec l'objectif de la séance. Le jury invite à réfléchir à l'évaluation lors de la préparation (type de support(s), questionnement(s) possible(s), objectif(s) évaluatif(s)). De plus, les personnes candidates doivent connaître les différentes modalités des épreuves certificatives en pré-bac et en post-bac.

Enfin, il convient de veiller à apporter une proposition au sujet dans son ensemble et non se limiter à une partie de ce dernier. Pour cela, le jury attend une présentation de la démarche didactique, pédagogique, l'intégration des éléments de la culture numérique ainsi que les modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des apprenants, bien trop souvent absentes.

Concernant l'échange avec le jury :

Cet échange est l'occasion pour la personne candidate de prendre du recul sur sa prestation, d'analyser les choix effectués, de procéder à une autocritique et éventuellement de reformuler des axes de propositions plus pertinents.

Lors de cette phase, un grand nombre de personnes candidates se montrent réceptives et font preuve de dynamisme et d'une écoute active. Néanmoins, certaines apparaissent déstabilisées par **la démarche d'investigation du jury qui a pour objectif premier de les inviter à justifier les choix didactiques et pédagogiques qu'ils ont mis en œuvre lors de leur proposition.**

Le questionnement du jury ne doit pas être systématiquement interprété comme une remise en cause de leurs propositions. Pour autant, si la proposition didactique et pédagogique initiale est inadaptée, l'échange avec le jury a pour but d'amener la personne candidate à la mettre en perspective pour fournir de nouvelles pistes de réflexion, d'enrichir sa proposition.

Toutefois, le jury a pu constater que certains s'enferment dans des propositions didactiques et pédagogiques inadaptées malgré un questionnement, parfois très guidant visant à accompagner les personnes interrogées sur des orientations plus conformes aux attendus.

3.2. CONSEILS AUX PERSONNES CANDIDATES

Avant l'épreuve :

Il est recommandé d'étudier, afin de se les approprier, les programmes et référentiels attendus pour concours et les épreuves certificatives terminales pour chaque niveau d'examen (BAC et BTS), y compris la définition de l'épreuve du « grand oral ».

Nous invitons les personnes candidates à porter une attention particulière aux préambules, finalités et objectifs, positionnement, organisation des programmes, ainsi qu'aux repères pour l'enseignement et indications méthodologiques, sans oublier les ressources d'accompagnement qui ont été publiées. L'ensemble de ces informations sont fournies sur le site Éduscol².

Les personnes candidates devront également s'efforcer d'avoir une idée des champs couverts par les autres enseignements technologiques (Sciences de gestion et numérique en STMG, enseignements professionnels en STS) comme généraux afin de proposer des transversalités - si elles existent - étayées lors de leur prestation.

Afin de se préparer à l'épreuve, et notamment pour bien appréhender la problématique de gestion du temps, le jury conseille de se soumettre à des entraînements. L'observation de classes de différents niveaux (STMG, STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques constituent une modalité pertinente de préparation.

Il est conseillé d'effectuer un travail de veille informationnelle et de suivre l'actualité afin de pouvoir mettre sa proposition en perspective avec le contexte juridique, économique et managérial actuel.

Enfin, pour réussir cette épreuve, il est important de maîtriser les notions et concepts abordés dans les programmes et référentiels ainsi que les différents types d'évaluations, afin d'élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

Lors de la préparation :

² Programmes et ressources en série STMG : <https://eduscol.education.fr/cid144117/stmg-bac-2023.html>

Il est impératif de lire attentivement **la globalité du sujet** et de prêter une attention particulière au contexte d'enseignement et à l'ensemble de la mise en situation professionnelle, afin de délimiter précisément les contours du sujet.

Le jury a noté qu'une partie des personnes candidates confond séquence et séance, et décline longuement une séquence en de multiples séances sans développer la mise en œuvre opérationnelle de la séance, objet du sujet ; certains proposent une séance dont la mise en œuvre temporelle n'est pas réaliste.

Le questionnement des personnes candidates doit être progressif et adapté au contexte de classe proposé. La consultation du programme ou référentiel et, en particulier, des capacités ou compétences attendues de la part des élèves ou étudiants, est alors indispensable, car il s'agit de la seule source fiable de référence.

Le jury recommande de se préparer à traiter des activités variées, en exploitant davantage les situations proches de l'environnement des élèves, de la zone géographique de l'établissement et de l'actualité.

Il est conseillé, lors de la mise en activité des élèves ou étudiants, de recourir aux outils numériques de façon pertinente.

Dans tous les cas, les supports numériques ou papiers présentés doivent être suffisamment soignés pour être visibles par le jury, exploitables et valorisés. Les personnes candidates doivent veiller à proposer une séance didactisée, témoignant d'une réflexion personnelle et non une proposition basée sur un manuel scolaire.

Pendant l'épreuve face au jury :

Pendant l'épreuve, il est conseillé de s'adresser aux deux membres de jury et d'éviter une lecture exhaustive du sujet et/ou des notes prises lors de la préparation en loge. En effet, le jury a trop souvent à un rappel des éléments généraux du contexte qui n'apportent pas de plus-value à la proposition.

Le jury conseille que la séance proposée et détaillée s'inscrive dans une démarche plus globale, en tenant compte des attendus situés en amont et en aval de ladite séance. Les développements didactiques et pédagogiques doivent être évoqués dans leur **mise en œuvre concrète**.

Le jury a souvent observé qu'un certain nombre de personnes candidates utilise un vocabulaire professionnel spécifique, mais sans pour autant en appréhender le sens réel. Exemple : les différentes formes d'évaluations, l'argumentation, la méthode de conceptualisation dite « OAC », la taxonomie de Bloom.

Les personnes candidates doivent intégrer à leur présentation les **modalités d'évaluation** des élèves ou étudiants en lien avec les exigences du sujet en termes de niveau, de connaissances, de capacités. La maîtrise des notions mobilisées ne doit d'ailleurs pas être négligée.

Chaque support présenté doit être accompagné des explications relatives à son mode d'exploitation avec les élèves ou étudiants. Ces explications doivent être rigoureuses et réalistes dans le contexte d'enseignement donné.

Les outils de communication doivent permettre d'améliorer la communication avec le jury et non la desservir. Les personnes candidates doivent donc **s'assurer de la lisibilité de leurs supports. Ils sont tenus d'apporter leur propre matériel** (ordinateur, supports papier, revues, ouvrages...).

4. Exemples de sujets proposés

Les sujets proposés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

Exemple 1 :

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2025
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	BTS Support à l'Action Managériale Bloc 3 : Collaboration à la Gestion des Ressources Humaines
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° X

Intitulé du sujet : **Préparation à la démarche d'appréciation des compétences**

Cadre pédagogique

- **Niveau** : 2^{ème} année de Section de Technicien Supérieur (STS)
- **Spécialité** : Support à l'Action Managériale (SAM)
- **Bloc de compétences 3** : Collaboration à la gestion des ressources humaines
- **Activité** : 3.4. Participation à la performance sociale
- **Compétence** : Mobiliser les outils du développement de la performance individuelle et collective
- **Tâche** : 3.4.3 Préparation à la démarche d'appréciation des compétences

▪ **Scénario proposé :**

Vous abordez la tâche 3.4.3 « Préparation à la démarche d'appréciation des compétences » issue de l'activité 3.4. « Participation à la performance sociale » en veillant à traiter les savoirs associés : Compétences et qualifications.

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance de cours dont la scénarisation pédagogique permet aux étudiants d'appréhender la préparation à la démarche d'appréciation des compétences et d'en maîtriser les savoirs associés.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec les critères de performance visés par le référentiel de BTS,
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux étudiants (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants

Contexte d'enseignement

▪ **Caractéristiques de l'établissement :**

Le lycée se situe dans une ville de taille moyenne (environ 80 000 habitants) dans un département rural. Ce lycée est le plus grand de l'académie, il compte près de 2 200 élèves et étudiants. En effet, il accueille des élèves de baccalauréats généraux, de baccalauréats technologiques des séries Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) et Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), des baccalauréats professionnels Métiers de l'Accueil (MA), Etude et Réalisation d'Agencement (ERA) et le Certificat d'Aptitude Professionnelle Menuisier Installateur (CAP MI). Par ailleurs, l'établissement propose une offre de formation post-bac se composant de 8 Sections de Technicien Supérieur (STS) avec le BTS Support à l'Action Managériale (SAM), le BTS Communication, le BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC), le BTS Collaborateur Juriste Notarial (CJN), le BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO), le BTS Assistance Technique Ingénieur (ATI), le BTS Développement Réalisation Bois (DRB) et le BTS Etude et Réalisation d'Agencement (ERA).

Les résultats de la session 2024 ont été moyens puisque seulement 60% des étudiants ont obtenu le diplôme.

▪ **Environnement économique de l'établissement :**

Le lycée se situe dans un département rural du centre de la France connaissant un déclin démographique (vieillesse de la population, exode des jeunes actifs vers les grandes métropoles régionales). Toutefois, les collectivités ont relocalisé un campus étudiant afin de dynamiser la ville. L'agglomération, avec dix autres stations thermales européennes est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 24 juillet 2021. Elle est la deuxième commune du département, ce qui lui confère un tissu économique important notamment avec des activités de tourisme et des industries internationales (Ligier, L'Oréal, St Yorre, Carambar, Louis Vuitton...).

Du fait de la faible attractivité territoriale et d'une population active relativement peu qualifiée, l'insertion des diplômés est très importante dans le département.

▪ **Extrait du projet d'établissement :**

Le projet d'établissement a permis de définir quatre grands axes stratégiques communs aux deux structures dont l'axe 2 « Favoriser le parcours avenir en donnant de l'ambition aux élèves ». L'ensemble des équipes éducatives travaillent en ce sens afin de construire des parcours d'orientation en favorisant la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des élèves en faisant notamment intervenir des professionnels dans différents secteurs d'activité.

▪ **Caractéristiques de la classe :**

La classe se compose de 18 étudiants : la moitié d'entre eux sont issus de baccalauréats professionnels (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) principalement) et l'autre moitié est issue du baccalauréat technologique STMG. Le niveau est hétérogène avec 25 % des étudiants obtenant une moyenne générale inférieure à 10/20 et trois étudiants dont la moyenne est excellente (plus de 14/20). Les étudiants sont intéressés par le bloc de compétences n° 3 « Collaboration à la Gestion des Ressources Humaines (CGRH) et la moitié d'entre eux souhaitent d'ailleurs poursuivre leurs études dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

La classe compte deux garçons et des tensions sont présentes entre des groupes de filles.

▪ **Enseignement :**

Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement du bloc 3 ainsi que de l'enseignement de Culture Économique Juridique et Managériale (CEJM). De plus, vous coanimez chaque semaine les Ateliers de Professionnalisation avec votre collègue en charge du bloc de compétences n°1 « Optimisation des Processus Administratifs ».

Le chef d'établissement vous a attribué le quota d'heures réglementaires : quatre heures en classe entière pour l'enseignement CGRH. Les Ateliers de Professionnalisation ainsi que la Culture Économique Juridique et Managériale appliquée (CEJMa), en co-animation, se font le jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Vous travaillez en étroite collaboration avec les collègues en charge de l'enseignement du bloc de compétences n°1 « Optimisation des Processus Administratifs » et de l'enseignement du bloc de compétences n° 2 « Gestion de Projet » de la classe.

▪ **Période :**

En 2^{ème} année, les étudiants ont un stage de sept semaines entre novembre et décembre.

▪ **Résultats acquis :**

A l'issue de la première année, les étudiants ont un niveau assez faible en CGRH.

Les étudiants rencontrent des difficultés à comprendre les attentes de l'épreuve écrite de la matière et des difficultés rédactionnelles.

▪ **Équipement :**

Vous disposez d'une salle informatique de 18 postes reliés à Internet et également, à proximité, d'une salle de classe « banalisée » équipée d'un tableau blanc ordinaire et d'un vidéo projecteur.

Annexe 2 : Extrait du référentiel

Activité 3.4. Participation à la performance sociale

Compétence : mobiliser les outils du développement de la performance individuelle et collective		
Tâches	<p>3.4.1 Suivi et analyse des indicateurs sociaux</p> <p>3.4.2 Gestion des temps de travail individuels et collectifs</p> <p>3.4.3 Préparation à la démarche d'appréciation des compétences</p> <p>3.4.4 Contribution à l'élaboration et au déploiement du plan de formation professionnelle continue</p>	
Contexte	<p>La personne titulaire du diplôme tient compte pour agir de la nécessité de délivrer une information fiable et de qualité en matière de performance sociale, basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les évolutions de l'environnement amènent l'entité à gérer et anticiper les évolutions en matière d'effectifs, d'emplois et de compétences (GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), en identifiant les métiers, en analysant et mesurant les compétences actuelles et celles dont elle aura besoin à moyen et long terme. La personne titulaire du diplôme contribue au développement de l'employabilité des membres de l'entité, en tenant compte des aspirations de l'ensemble des parties prenantes, internes et externes (personnel de l'entité, clients, fournisseurs, actionnaires, État, société, etc.).</p>	
Données	<p>Descriptif des activités du processus et des procédures de gestion des ressources humaines (recrutement, évaluation, analyse des métiers, des emplois et des postes de travail, formation, etc.)</p> <p>Réglementation légale, législation et droit conventionnel en matière de droit social (accords individuels et collectifs, contrats de travail, etc.) : recrutement, licenciement, négociation, formation, mobilité, hygiène, santé, qualité, sécurité et conditions de travail</p> <p>Veille informationnelle numérique portant sur l'ensemble des champs de la gestion des ressources humaines et analyses comparées des pratiques dans ce domaine</p> <p>Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) pouvant être intégré à un progiciel de gestion intégré (PGI)</p> <p>Documents, en langues française ou étrangère, provenant des partenaires de l'entité, par exemple : bilan social, tableau de bord social, document unique, accords individuels et collectifs sur les différents champs de la gestion des ressources humaines, comptes rendus d'entretiens avec les collaborateurs, plan de formation, etc.</p> <p>Démarche de l'entité en matière d'identification, de mesure, d'appréciation, de valorisation et de développement des compétences, des effectifs et des emplois</p>	
Savoirs associés	Critères de performance	Périmètre et responsabilités
<p>Savoirs spécifiques pour l'activité</p> <p>Bilan social, tableaux de bord sociaux</p> <p>Formation professionnelle : acteurs et réglementation</p> <p>Compétences et qualifications</p> <p>Indicateurs de la performance sociale</p> <p>Règles juridiques applicables aux temps de travail, au droit aux congés, au travail à distance, aux entretiens professionnels et en matière de formation professionnelle continue</p> <p>Modalités d'externalisation de certaines activités (bilan de compétences, formations, audit, certification)</p> <p>Gestion des temps de travail individuels et collectifs</p> <p>Production et gestion de l'information</p> <p>Bases de données sociales</p>	<p>Critères spécifiques au domaine d'activité</p> <p>Démarche d'appréciation des compétences préparée et suivie à l'aide des outils spécialisés disponibles dans l'entité.</p> <p>Plan de formation formalisé, mis en œuvre et suivi en tenant compte des orientations de l'entité et de la consultation des partenaires sociaux.</p> <p>Outils de gestion et d'organisation du temps du travail conçu, mis en œuvre et exploité.</p> <p>Critères en termes de communication</p> <p>Communication avec des partenaires internes et externes à l'entité (personnel de l'entité, clients, fournisseurs, actionnaires, État, société, etc.) adaptée à la diversité des interlocuteurs dans le respect des règles de droit, de la culture de l'entité et de ses règles de communication.</p> <p>Critères en termes de production et de gestion de l'information</p>	<p>La personne titulaire du diplôme accompagne le déploiement des outils de la performance sociale. La production d'informations pour aider à la décision nécessite le recours à un tableur pour produire des documents mobilisant l'utilisation de fonctionnalités liées au traitement de données (tris, filtres, sous-totalisation), des formules conditionnelles, des fonctions statistiques, arithmétiques et logiques voire des fonctions plus avancées pour construire un tableau de contingence (tableau croisé dynamique). La présentation sous forme de graphiques améliore la visibilité de l'information produite.</p>

Interrogation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) : requête, tri, sélection, projection, jointure Production d'informations chiffrées : exploitation de masses de données, tableur, tableaux et graphiques	Tableau de bord social alimenté à partir notamment des données extraites du SIRH (âge, sexe, catégories d'emploi, taux d'absentéisme, taux d'accident du travail, taux de rotation du personnel, taux de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle continue, taux de promotion interne, etc.). Production d'une analyse du tableau de bord social conformément à une demande émanant de la hiérarchie.	
--	---	--

Exemple 2 :

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2025
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	Sciences de gestion et numérique
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° X

Intitulé du sujet : Création de valeur et performance globale

Cadre pédagogique

- **Niveau** : Classe de Première
- **Série** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)
- **Spécialité** : Sciences de Gestion et Numérique (SGN)
- **Thème 3** : Création de valeur et performance
- **Question** : La création de valeur conduit-elle toujours à une performance globale ?
- **Scénario proposé** :

Vous abordez les notions de création de valeur et de performance globale de la question de gestion « La création de valeur conduit-elle toujours à une performance globale ? ».

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance visant à amener les élèves à consolider les notions calculatoires de cette question de gestion.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec les capacités à acquérir par les élèves de STMG,
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves

Contexte d'enseignement

▪ Caractéristiques de l'établissement :

Le lycée dans lequel vous enseignez est situé en zone urbaine, dans une ville d'environ 50 000 habitants. Il s'agit d'un lycée regroupant 1 400 élèves ainsi que 150 étudiants.

En pré bac l'établissement offre des formations de voie générale ainsi que, pour la voie technologique, quatre classes par niveau (première et terminale) pour la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG). Plusieurs sections de technicien supérieur relevant du secteur tertiaire dans les spécialités suivantes : Support à l'Action Managériale (SAM), Management Commercial Opérationnel (MCO) et Professions Immobilières (PI) composent l'offre de formation post bac.

Le taux de réussite au baccalauréat STMG est légèrement inférieur à la moyenne académique.

▪ Environnement économique de l'établissement :

L'établissement accueille des populations très hétérogènes : population d'un quartier prioritaire de politique de la ville, population paupérisée du centre-ville et population plus aisée de deux petites communes avoisinantes. Les parents de ces mêmes lieux aisés avaient une tendance à l'évitement du lycée ces dernières années, tendance qui semble s'estomper suite à un récent élargissement de l'offre de formation (langue vivante russe et Esabac (double diplôme : français et italien) pour la filière technologique). Le lycée compte près de 30 % d'élèves boursiers, donnée en constante augmentation au cours des dernières années.

Les bâtiments sont vieillissants, il n'y a pas eu de rénovation structurelle depuis des décennies, mais la région s'est engagée dans les prochaines années dans une rénovation d'ampleur.

▪ Extrait du projet d'établissement :

Le lycée a su se construire, depuis cinq ans, une identité forte à l'ouverture à l'international. Il propose ainsi quatre sections européennes, une section Bachibac, une section Esabac technologique et il est titulaire d'une

labellisation Euroscol depuis 2019. Par ailleurs, le lycée organise ou participe à des actions pédagogiques et interculturelles européennes dans le cadre d'événements telle que la Journée Européenne des langues. En outre, le lycée œuvre aussi pour l'égalité Filles-Garçons, l'égalité des chances et la diversité. Les élèves volontaires « Ambassadeurs égalité » sont le relais bidirectionnel en termes d'information et de sensibilisation.

Enfin, le lycée met l'accent sur des actions en lien avec la thématique écologique et cherche, en ce sens, à obtenir la labellisation E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Dans cette logique, l'ensemble des classes de pré bac élisent des éco-délégués engagés pour la transition écologique et le développement durable au sein de l'établissement.

- **Caractéristiques de la classe :**

La classe est composée de 24 élèves (13 filles et 11 garçons). Les deux tiers de la classe ont choisi de s'orienter en série STMG, le tiers restant n'ayant pas obtenu un avis favorable pour l'orientation en voie générale. On observe une très bonne tête de classe composée de 5 élèves avec une réelle appétence pour les aspects calculatoires. A l'inverse, 10 élèves connaissent des difficultés prégnantes dans certaines disciplines à l'image des mathématiques. Par ailleurs, le passage à l'écrit demeure délicat pour une partie non négligeable de la classe.

Quelques élèves de la classe ont suivi l'enseignement optionnel de « management et gestion » en classe de seconde générale et technologique.

- **Enseignement :**

Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement de spécialité « sciences de gestion et numérique » en classe de première STMG.

La cheffe d'établissement vous a attribué 7 h en classe entière pour assurer cet enseignement ; vous ne bénéficiez pas d'heure d'enseignement à effectif réduit.

Vous travaillez en étroite collaboration avec le professeur de spécialité « management » au niveau première STMG et avez également en charge l'enseignement commun de la spécialité « management, sciences de gestion et numérique » en classe de terminale STMG.

- **Période :**

Les élèves vont se voir proposer prochainement un devoir commun organisé conjointement par les quatre professeurs ayant en charge l'enseignement de spécialité « sciences de gestion et numérique » au niveau première STMG.

- **Résultats acquis :**

Les élèves ont correctement intégré les différentes dimensions de la performance. Toutefois, certains éprouvent des difficultés à appréhender l'équilibre entre ces différentes dimensions dont résulte la performance globale. De plus, l'exploitation quantitative des différents tableaux de bord et l'analyse qui en découle ne sont pas encore maîtrisées par la classe.

- **Équipement :**

Vous travaillez dans une salle de classe disposant d'un poste informatique enseignant, d'une connexion réseau, d'un tableau blanc classique scindé en trois parties et d'un vidéo projecteur. La salle comporte une partie centrale avec des tables disposées face au tableau ainsi que 26 postes informatiques disposés en forme de « U » face aux murs.

Annexe 2 : Extrait du programme

Thème 3 : Création de valeur et performance

Que ce soit une entreprise privée, une association, une entreprise ou administrations publiques, de nombreux acteurs créent de la valeur qui prend différentes formes permettant de qualifier la performance de l'organisation.

La performance globale résulte d'un équilibre entre ses différentes dimensions : organisationnelle, commerciale, financière, sociale et environnementale.

L'étude du thème vise à appréhender la contribution des différents acteurs à la création de valeur, à identifier les décisions qui président à sa répartition, à utiliser des indicateurs pertinents de la performance attendue.

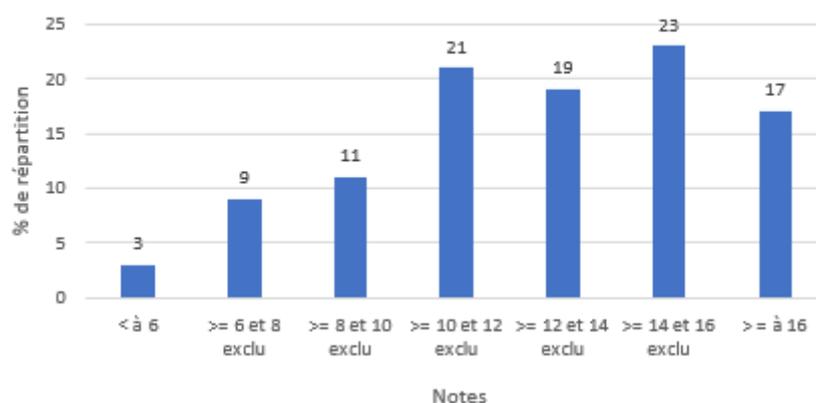
Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
La création de valeur conduit-elle toujours à une performance globale ?	<p>Performance des processus : efficacité et efficience.</p> <p>Performance commerciale : fidélité, chiffre d'affaires, part de marché.</p> <p>Performance financière : rentabilité, profitabilité, dividendes, autofinancement.</p> <p>Performance sociale : bilan social.</p> <p>Performance environnementale.</p> <p>Tableaux de bord.</p>	<p>L'analyse de la performance de l'organisation doit être envisagée dans ses différentes dimensions. Il convient de mesurer les différentes performances à l'aide d'indicateurs pertinents dans une optique comparative et évolutive.</p> <p><i>À partir de l'observation de situations d'organisation et d'informations qualitatives et quantitatives données, extraites notamment d'un tableau de bord, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- d'identifier les indicateurs pertinents pour apprécier la performance de l'organisation ;- d'effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace pour situer la performance d'une organisation ;- de repérer, dans une organisation, en quoi les aspirations des différents acteurs peuvent constituer des contraintes et/ou des opportunités dans la recherche de la performance ;- de percevoir le caractère potentiellement contradictoire des différents types de performances.

B. Épreuve d'entretien

1. Résultats

Candidats interrogés	138
Moyenne générale	12,40
Note la plus haute	20
Note la plus basse	4

Répartition des notes



< à 6	3	2 %
>= 6 et 8 exclu	12	9 %
>= 8 et 10 exclu	17	12 %
>= 10 et 12 exclu	24	17 %
>= 12 et 14 exclu	24	17 %
>= 14 et 16 exclu	32	23 %
> = à 16	26	19 %
TOTAL	138	100 %

1.2. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation de cette nouvelle épreuve dans son article 8. L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture).

Le jury est composé de trois membres : deux enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et un membre issu des personnels administratifs ou d'encadrement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours (en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger). Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de 10 minutes. Si la présentation du candidat dure moins de 5 minutes, le temps restant sera reporté sur le temps d'échange.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes (deux fois dix minutes), doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le jury énonce oralement dans un premier temps la situation d'enseignement, s'en suit un temps d'échange de dix minutes ; dans un deuxième temps le jury énonce oralement la situation vie scolaire, s'en suit de nouveaux échanges avec le jury pendant dix minutes. Ces situations précisent les éléments de contexte.

1. Observations et conseils aux candidats

2.1. ATTENTES DU JURY

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que la personne candidate démontre sa capacité à se **projeter dans le métier d'enseignant** ainsi que son aptitude à **s'approprier et à faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public**. Il est également attendu des candidats des compétences de communication et une **posture professionnelle constante, de leur entrée à leur sortie de la salle**.

La personne candidate doit identifier et ne sélectionner que les éléments saillants de son parcours et les compétences lui permettant de se projeter dans le métier d'enseignant. Il est recommandé de procéder à une transposition des compétences professionnelles et académiques acquises durant le parcours du candidat qui pourraient être exploitées en tant qu'enseignant. A cette fin, elle veillera à renseigner de manière précise et détaillée la fiche individuelle de renseignements.

Elle doit s'interroger sur les valeurs et principes en jeu dans chacune des mises en situation et proposer des pistes d'action concrètes à partir d'une analyse réflexive, rigoureuse, soutenue par une compréhension des enjeux pédagogiques, institutionnels, et éthiques.

Il convient de maîtriser les références qui encadrent et définissent les valeurs de la République, le référentiel des compétences de l'enseignant, les obligations des fonctionnaires et les exigences du service public.

Il convient de s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant aux trois membres du jury. Il est important de faire preuve d'écoute, de réactivité et de recul par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il faut adopter la posture d'un futur enseignant, en prenant en compte ses futures missions au sein de l'équipe pédagogique, de son établissement et de manière plus large du système éducatif.

Le jury fait les constats suivants :

Le jury observe une nouvelle fois que les personnes candidates ont abordé l'épreuve avec davantage de sérieux et préparation lors de cette session 2025, ce qui explique une légère augmentation de la moyenne générale.

Sur la forme : Le jury observe que la plupart des personnes interrogées se conforment aux attendus de l'épreuve. Moins de prestations ont adopté un discours convenu, formaté. Le rappel du déroulement de l'épreuve en amont a facilité les échanges et a contribué à la sérénité des personnes candidates. Toutefois, le jury constate qu'à la marge, certains candidats se présentent sans avoir préparé l'épreuve.

Ainsi, si la plupart des personnes candidates structurent leur présentation et maîtrisent la gestion de leur temps de parole, d'autres ne respectent pas le temps qui leur est imparti : leurs présentations sont mal calibrées, trop succinctes ou trop longues, nécessitant alors d'être interrompues. Aussi, certaines personnes candidates ont un débit de parole important et continu qui ne sert pas la clarté de leur propos et ne permet pas un échange constructif avec le jury. Le plus souvent, ces présentations manquent de structuration et de relief. Le jury observe en outre une maîtrise du registre de langue souvent inégale sur la durée de l'épreuve. On relève notamment certaines lacunes dans l'expression (« j'ai acquéri » au lieu de « j'ai acquis » ; « envers mon égard »). La communication orale est généralement fluide, mais beaucoup d'exposés manquent de rythme et d'entrain.

Les personnes candidates adoptent, pour la majorité, une posture professionnelle adaptée. Le jury apprécie que la majorité des personnes entendues ait fait preuve d'ouverture d'esprit, de conviction et de bonnes capacités de communication. Les meilleures prestations ont mis en évidence une réelle écoute active lors de

l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement. Cependant, plusieurs personnes candidates manifestent un niveau de stress important qui les pénalise en limitant leur capacité d'écoute et de compréhension des questions.

La qualité de la communication et la capacité de la personne candidate à initier et à maintenir un échange constructif ont ainsi été déterminantes pour le jury dans l'évaluation. Le jury a sanctionné plus particulièrement les personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment les codes posturaux (attitude nonchalante ou décontractée, familiarités avec le jury, réflexions à haute voix inappropriées...) qui n'est pas admissible pour un futur enseignant tenu à l'exemplarité.

Sur le fond, concernant la première partie (15 minutes) :

Une réelle préparation de cette première partie est ainsi démontrée par le respect du temps imparti, une structure explicite du propos mais également par une affirmation des compétences transférables en lien avec le référentiel des compétences de l'enseignant.

Le jury regrette, pour certains, un manque flagrant de préparation. La motivation des personnes candidates, si elle est verbalisée, n'est pas suffisamment explicite et manque de conviction. La plupart des personnes candidates ne mettent pas assez en valeur leurs compétences personnelles ou professionnelles transposables au métier d'enseignant. Ainsi, trop de personnes candidates se bornent à relater leur formation initiale et leur parcours professionnel de manière chronologique, à réciter un curriculum vitae, sans en souligner les expériences significatives. Elles n'explicitent pas de manière évidente leurs motivations et les passerelles qui les ont amenés vers la voie de l'enseignement. Certaines personnes candidates n'ont pas su prendre le recul nécessaire sur leurs expériences et pratiques.

Par ailleurs, les personnes candidates cherchent parfois à se conformer aux attentes présumées du jury, en mettant en avant des poncifs sur le métier d'enseignant. Il convient d'éviter cet écueil. Les personnes interrogées doivent comprendre qu'elles doivent démontrer leur capacité à se projeter dans leurs futures fonctions dans l'hypothèse où elles seraient admises. De ce point de vue, l'énoncé des difficultés rencontrées et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter, constitue une démarche réflexive appréciée par les commissions d'interrogation. Elles permettent de mettre en exergue les capacités d'analyse des personnes candidates et d'appréhender leur connaissance du système éducatif.

Les meilleures personnes candidates ont été capables de faire le lien, de manière concrète, entre leur parcours et les compétences attendues dans le métier de professeur. Elles identifient les compétences acquises et mettent en exergue les compétences transposables au métier d'enseignant. Elles expriment un système de valeurs personnelles qui fonde leur motivation. Elles formulent ce qu'elles souhaitent pouvoir apporter à leurs futurs élèves comme à l'institution par leur engagement et leur attachement aux valeurs sur lesquelles ils appuient leur propos. Ils ont su faire preuve de conviction, d'authenticité et d'enthousiasme.

Concernant la seconde partie (20 minutes) :

Lors de cette phase, un grand nombre de personnes candidates ont fait preuve d'écoute. Elles doivent comprendre que les questions du jury n'ont pas pour objectif de les déstabiliser mais bien de les inviter à justifier leur analyse, voire à faire preuve de réflexivité pour ainsi fournir, si besoin, de nouvelles pistes de réflexion. La partie « analytique » suggérée par les questions du jury n'est pas toujours comprise ou entendue. La personne candidate ne doit pas paraphraser les énoncés du sujet mais amorcer une réflexion à partir de son analyse des situations. Si la compréhension des situations est souvent correcte, l'analyse qui en découle est très superficielle ou partielle et les personnes candidates envisagent trop rapidement les solutions. En effet, beaucoup s'emploient à apporter une réponse immédiate en s'impliquant dans la situation.

Le jury constate également ont un rapport à la loi plutôt effacé au profit d'une relation aux élèves, qui tend parfois vers une démarche « psychologisante ». Il y a une forme d'accompagnement systématique de l'élève sans faire référence au cadre réglementaire. Les missions et compétences du professeur sont rarement connues et mobilisées. Le jury observe que la connaissance des textes réglementaires est limitée et rarement accompagnée de la citation précise des références juridiques. De grands principes républicains sont évoqués mais ne sont pas explicités ou alors de manière très approximative. Ces principes ou valeurs peuvent également faire l'objet de confusions ou de contresens. Beaucoup de personnes candidates se limitent à citer

des « mots clés » souvent sans rapport avec les situations à étudier. Par exemple, le principe de laïcité est fréquemment mobilisé et bien souvent à mauvais escient. On relève par conséquent une faiblesse dans l'analyse des situations proposées. Les valeurs et principes de la République, les droits et obligations du fonctionnaire sont plus évoqués de manière intuitive que véritablement maîtrisés. Il est indispensable de prendre connaissance des textes qui régissent les valeurs de la République, ainsi que les droits et obligations des fonctionnaires. En effet, les connaissances statutaires sont lacunaires et les personnes candidates ne maîtrisent pas suffisamment les enjeux des conditions d'exercice dans la fonction publique. Par exemple, de nombreuses personnes candidates méconnaissent le cadre réglementaire du cumul d'activités qui peut, dans certains cas, être en contradiction avec certaines obligations du fonctionnaire. Elles ont tendance à s'appuyer sur leur expérience et leur bon sens, et non sur une connaissance précise des missions de l'enseignant et des textes de référence. Le jury observe ainsi un manque d'analyse réflexive sur les pratiques d'enseignants pour ceux qui ont déjà exercé.

Les valeurs de la République ne sont pas assez réinvesties dans les propositions de solutions aux situations proposées. Les pistes d'action préconisées ne sont pas suffisamment opérationnelles et sont même parfois déconnectées de la réalité. Quelques prestations ont tendance à relativiser la gravité de certaines situations. D'autres recherchent une « bonne réponse » plutôt qu'un raisonnement cohérent avec le cadre de référence. Or, le jury n'attend pas de réponse unique aux mises en situation, mais une réponse argumentée, justifiée et nuancée. Peu de personnes interrogées cherchent à justifier leurs intentions pédagogiques du point de vue de ces valeurs ou entrevoient la manière dont elles peuvent les faire vivre dans leur enseignement. La plupart des personnes candidates ne proposent pas d'exploitation pédagogique de la mise en situation, sauf si on les y invite expressément.

Enfin, les personnes candidates maîtrisent généralement mal l'écosystème de l'établissement scolaire. Certains acteurs ou instances sont évoqués (MDL, CVL...) mais leurs missions ne sont pas suffisamment connues en dehors de celles des CPE, lesquels ne doivent pas être un recours systématique. Souvent, les personnes candidates n'abordent pas les situations de manière systémique (dans et hors l'établissement). Ils demeurent dans le cadre de la classe. Un positionnement professionnel individualiste est souvent privilégié alors que le métier d'enseignant s'inscrit dans un collectif.

Les meilleures personnes candidates réussissent à identifier spontanément les valeurs et principes en jeu et à problématiser la situation dans une approche analytique, voire systémique. Elles parviennent non seulement à citer les textes réglementaires à propos mais également à incarner les valeurs de la République au travers de leur réflexion. Elles inscrivent leurs réponses dans les grands enjeux de la citoyenneté et se positionnent avec loyauté en tant que fonctionnaire. Elles proposent des pistes d'action cohérentes et opérationnelles, **traduisant une appropriation et non une simple citation des principes et valeurs en jeu**. En outre, elles font état d'une connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire par leur capacité à se détacher de leur action individuelle pour mettre en jeu ses différents acteurs et des prolongements à moyen terme.

2.2 CONSEILS AUX PERSONNES CANDIDATES

Avant l'épreuve :

Nous conseillons de **préparer avec sérieux toutes les dimensions de l'entretien**. Face aux problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux personnes candidates de se soumettre à des entraînements en respectant scrupuleusement le temps imparti pour chacune des phases.

Il est recommandé de s'entraîner à expliciter de manière claire ses motivations à partir de ses expériences les plus significatives. Un travail de réflexion personnelle avancé doit être réalisé concernant les facteurs de motivation qui poussent les personnes candidates à vouloir devenir enseignant du service public. Cet exercice se doit d'être sincère afin de personnaliser la démarche. Il est également souhaitable de mettre en relation de manière pertinente son parcours, ses expériences avec le référentiel du métier d'enseignant, et ce afin d'effectuer des transferts de compétences cohérents (parcours académique, expériences professionnelles, implication dans le domaine associatif, pratique sportive...). Nous conseillons d'éviter néanmoins les anecdotes trop personnelles tirées de sa vie privée.

Le jury invite les personnes candidates à s'appropriier les repères fondamentaux et les textes de droit qui président à l'exercice du métier de professeur, et à connaître leur **évolution à travers le temps** (nouvelles modalités d'évaluation, réforme du baccalauréat...). Une attention particulière doit être portée au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013 publié au journal officiel le 18 juillet 2013 et entré en vigueur le 1er septembre 2013) sans toutefois s'y référer de façon systématique. Ce référentiel permet d'identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière.

En outre, le rôle de l'enseignant doit être envisagé dans le cadre d'une communauté éducative. Il est indispensable, pour les personnes candidates, d'approfondir leur connaissance du système éducatif et de ses différents acteurs. Afin de bien appréhender les mises en situation proposées par le jury, il est impératif de maîtriser les textes de référence relatifs au statut d'enseignant, aux droits et obligations du fonctionnaire et aux valeurs de la République. Il est également nécessaire d'avoir une vision globale des différents programmes et référentiels afin de proposer des transversalités en lien avec les valeurs de la République.

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV^e et V^e Républiques ainsi que la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il est recommandé de connaître les grandes lois d'orientation. En outre, de nombreuses ressources pour transmettre les valeurs de la République à l'École sont aujourd'hui consultables, comme le coffret « Guide républicain » réunissant trois ouvrages (le vademecum La Laïcité à l'école, le recueil L'idée républicaine et La République à l'école). Le jury rappelle l'obligation de formation à la laïcité de tous les fonctionnaires. Enfin, les grands textes sur **les droits et obligations du fonctionnaire** doivent être connus.

Pendant l'épreuve face au jury :

Tout au long de l'épreuve, il est nécessaire d'établir une communication de qualité avec le jury. La personne candidate veillera à **ne pas monopoliser** la parole et s'inscrira dans une véritable démarche d'échanges avec le jury. Une écoute active, sans précipitation, est indispensable. Il convient de réagir de manière pertinente et proportionnée afin d'éviter les réponses trop courtes ou trop longues. Les personnes candidates veilleront également à adopter une tenue vestimentaire et une posture professionnelle appropriées. Le jury déconseille de faire preuve d'une familiarité excessive avec le jury. Nous rappelons qu'en tant que futurs enseignants il convient de démontrer sa capacité à adopter la posture adéquate devant un public de jeunes élèves, et donc à adopter une communication verbale (registre de langue, précision du vocabulaire, qualité de l'expression), para-verbale (débit, volume, articulation...) et non-verbale (posture, attitude, regard, soupirs...) adaptée.

▪ Pour la première partie de l'épreuve :

Le jury invite les personnes candidates à s'assurer de leur gestion du temps, en particulier pendant la présentation de leur motivation, limitée à cinq minutes. Plus le parcours est riche, plus il est important de sélectionner les expériences qui ont vraiment un intérêt pour devenir professeur. La présentation du parcours ne doit pas donner lieu à une description linéaire, sans relief. Il ne s'agit pas, en effet, d'exposer son curriculum vitae. La présentation doit mettre en exergue les éléments saillants du parcours qui permettent de démontrer la motivation du candidat et sa capacité à acquérir les compétences du métier d'enseignant. Nous conseillons aux personnes candidates de structurer leur présentation autour d'un fil conducteur clair en articulant expérience, posture et compétences et de prendre appui sur le référentiel des compétences de l'enseignant pour objectiver leur conception du métier de professeur. Il est également nécessaire de davantage étayer leur engagement et leur motivation. Il est recommandé de travailler particulièrement l'introduction en présentant le plan avec clarté pour en faire un moment fort et stratégique.

▪ **Pour la deuxième partie de l'épreuve :**

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve le jury rappelle que l'objectif est d'instaurer un échange, et un dialogue et en aucun cas de mener un interrogatoire. Le jury invite les personnes candidates à adopter une posture d'écoute active indispensable pour leur permettre de réagir, de manière pertinente, aux mises en situations proposées. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion pour ne pas construire les réponses à voix haute. Une approche **plus méthodologique et structurée** leur permettrait de mieux appréhender les mises en situation. Un temps d'analyse doit ainsi précéder la proposition argumentée de pistes de solution.

Le jury préconise aux personnes candidates d'indiquer leur ignorance, le cas échéant, face à une question : la capacité à distinguer ce que l'on sait avec certitude, de ce que l'on suppose, est importante pour le métier d'enseignant. Les candidats veilleront à se positionner en tant qu'agents du service public d'éducation, à connaître les droits et les obligations des fonctionnaires et à tenir compte du fait que ce statut impose le respect de règles déontologiques. Ils doivent être capables d'analyser l'évolution du cadre légal et réglementaire, les caractéristiques des élèves et le fonctionnement des établissements (EPLE). L'Éducation nationale est un système, avec des valeurs, des spécificités et une culture. Un établissement scolaire est un collectif que doivent considérer les candidats pour analyser les situations et construire des solutions adaptées à chaque problématique. Les pistes d'action proposées doivent être justifiées au regard du contexte de la mise en situation et des objectifs poursuivis. Il convient d'en vérifier la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Le rappel aux lois de la République dans ces situations est essentiel. Aussi, une parfaite connaissance des missions de l'École et une maîtrise des finalités du système de valeurs de l'institution sont indispensables. Il faut être en capacité d'énoncer les grandes valeurs de l'institution qui sont précisées dans différents textes et d'avoir une approche institutionnelle de l'École. Il convient d'appréhender les missions de l'enseignant dans le cadre plus large du rôle de « l'École de la République », notamment dans toute sa dimension éducative et de transmission de valeurs. Les valeurs de la République doivent être davantage ancrées dans des expériences et ne pas être simplement listées. La personne candidate doit démontrer qu'elle maîtrise les finalités des valeurs de la République et qu'elle est en capacité d'explicitier en quoi elles contribuent à la cohérence du système de valeurs de l'institution. Il est d'ailleurs essentiel de réfléchir à la mise en tension de ces différentes valeurs afin d'enrichir l'analyse et de prendre de la hauteur sur les mises en situation.

Il convient de garder à l'esprit que cette épreuve a pour objectif de contribuer à recruter des fonctionnaires qui s'approprient les valeurs de la République, en vue de se projeter dans le métier de professeur au sein de l'institution scolaire. Elle se fonde sur un échange constructif et non un exercice de vérification pure des connaissances. Au-delà de la maîtrise de ces valeurs, les commissions d'interrogation sont donc attentives à ce que les personnes candidates se les approprient, c'est-à-dire qu'elles soient capables de les intégrer, en cohérence avec leur propre système de valeurs, afin de pouvoir les partager, dans l'exercice de leur métier.

2. Exemples de sujet proposés

Mise en situation 1 : Situation d'enseignement

Une élève de 1ère STMG est fréquemment absente. En particulier lors de la majorité des devoirs surveillés. Malgré plusieurs tentatives de contact, ses parents restent injoignables. Un camarade indique qu'elle aurait subi des attouchements par deux élèves de Terminale STMG.

1. Quelle est votre analyse de la situation ?
2. Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ?
3. Comment réagissez-vous ?

Mise en situation 2 : Situation vie scolaire

Vous êtes professeur en classe de terminale STMG et en STS dans un établissement disposant de plusieurs formations post bac : BTS SAM, BTS GPME et BTS CG. En parallèle, vous êtes intervenant pour un centre de formation privée dispensant des formations en BTS SAM. Au mois de novembre, vous sollicitez auprès de votre chef d'établissement une autorisation d'absence de deux jours afin de faire passer des oraux blancs dans le centre de formation qui vous emploie. Votre proviseur refuse.

1. Quelle est votre analyse de la situation ?
2. Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ?
3. Comment réagissez-vous ?